



igretec^o

RAPPORT DE GESTION

2025

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

Société Coopérative
Association de communes

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026**

**RAPPORT DE GESTION
2025**

TABLE DES MATIERES

Composition des organes de gestion	5
Situation postélections communales d'octobre 2024	5
Situation après le renouvellement à l'AG du 26 juin 2025	6
Modifications statutaires	7
Associés	7
Administrateurs	7
Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2025	8
Conseil d'Administration	8
Commission Permanente du Secteur 1	20
Commission Permanente du Secteur 2	20
Commission Permanente du Secteur 3	21
Commission Permanente du Secteur 4	21
Comité de Rémunération	22
Comité d'Audit	22
Bureau Exécutif	22
Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du règlement général d'exécution	23
Marchés attribués en 2025	24
Principales décisions en gestion des ressources humaines prises par le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif d'IGRETEC au cours de l'exercice 2025	33
Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou par le Bureau Exécutif d'IGRETEC au cours de l'exercice 2025	35
Gestion de la Qualité totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2025	35
Informations non financières – Feuille de route vers les Objectifs de Développement Durable	37
Eléments survenus au cours de l'exercice 2025 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC	61
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice	61
Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement	61
Indications relatives à l'existence de succursales de la société	61
Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	61
Structure de l'emploi (art. L1523-16 alinéa 6 du CDLD)	62
Annexe - Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRETEC (art. L1523-17§2 alinéa 3 du CDLD)	68
Annexe - Rapport annuel de rémunération du Conseil d'Administration de l'intercommunale IGRETEC (art. L6421-1 du CDLD)	82
Informations	124

COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

SITUATION POSTELECTIONS COMMUNALES D'OCTOBRE 2024

		BEX	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CR	C Aud	Parti
Président										
Serge BEGHIN	Conseiller Communal à Charleroi									PS
Vice-Président										
Philippe KNAEPEN	Bourgmestre de Pont-à-Celles									MR
Administrateurs										
Faysal ABARKAN	Conseiller Communal à Charleroi									PS
Anthony BULLIARD	Conseiller Communal à Sivry-Rance									Les Engagés
Manon CHOEL	Conseillère Communale à Charleroi									Les Engagés
Tanguy DARDENNE	Bourgmestre de Chimay									MR
Vincent DEMARS	Conseiller Communal à Thuin									PS
Laurence DENYS	Conseillère Communale à Farciennes									PS
Denis DUCARME	Conseiller Communal à Charleroi									MR
Nicolas GLOGOWSKI	Conseiller Communal à Gerpennes									ECOLO
Dominique GRENIER	Bourgmestre d'Aiseau-Presles									PS
Philippe LABAR	Echevin à Binche									PS
Eric MASSIN	Député Provincial (de Hainaut)									PS
Bénédicte MOREAU	Administratrice à la Ruche Chapelloise									PS
Michel RADEMAKERS	Conseiller Communal à Pont-à-Celles									ECOLO
Benjamin STAINIER	Conseiller Communal à Gerpennes									Les Engagés
Eric THIRY	Conseiller Communal à Chimay									Les Engagés
Nicolas TZANETATOS	Conseiller Communal à Charleroi									MR
Marc VANDENBOSCH	Conseiller Communal à Châtelet									PS
Emmanuel WART	Conseiller Communal à Les Bons Villers									MR
Observateurs										
Néant										

BEX = Bureau Exécutif / CA = Conseil d'Administration / CP1 = Commission Permanente du Secteur 1 / CP2 = Commission Permanente du Secteur 2 / CP3 = Commission Permanente du Secteur 3 / CP4 = Commission Permanente du Secteur 4 / CR = Comité de Rémunération / CAud = Comité d'Audit

SITUATION APRES LE RENOUVELLEMENT A L'AG DU 26 JUIN 2025

		BEX	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CR	C Aud	Parti
Président										
Steven ROYEZ	Bourgmestre de Lobbes									Les Engagés
Vice-Président										
Rachel SOBRY	Bourgmestre de Thuin									MR
Administrateurs										
Marie-Astrid ATTOUT-BERNY	Echevine à Ham-sur-Heure									MR
Alpaslan BEKLEVIC	Bourgmestre de Châtelet									PS
Anthony BULLIARD	Conseiller Communal à Sivry-Rance									Les Engagés
Benjamin BUYLE	Conseiller Communal à Charleroi									MR
Vincent DEMARS	Conseiller Communal à Thuin									PS
Busra DEMIRKAN	Conseillère Communale à Aiseau-Presles									PS
Laurence DENYS ¹	Conseillère Communale à Farciennes									PS
Thomas DERMINE	Bourgmestre de Charleroi									PS
Denis DUCARME	Conseiller Communal à Charleroi									MR
Gianni GALLUZZO	Bourgmestre de Fontaine-L'Evêque									PS
Clara HUWART	Conseillère Communale à Charleroi									Les Engagés
Tatiana JEREBKOV ²	Conseillère Communale à Chapelle-lez-Herlaimont									PS
Eric MASSIN	Député Provincial (de Hainaut)									PS
Bénédicte MOREAU	Administratrice à la Ruche Chapelloise									PS
Michel RADEMAKERS ³	Conseiller Communal à Pont-à-Celles									ECOLO
Benjamin STAINIER	Conseiller Communal à Gerpinnes									Les Engagés
Eric THIRY	Conseiller Communal à Chimay									Les Engagés
Nicolas TZANETATOS	Conseiller Communal à Charleroi									MR
Jolan VEREECKE	Echevin à Chimay									MR
Observateurs										
Néant										

BEX = Bureau Exécutif / CA = Conseil d'Administration / CP1 = Commission Permanente du Secteur 1 / CP2 = Commission Permanente du Secteur 2 / CP3 = Commission Permanente du Secteur 3 / CP4 = Commission Permanente du Secteur 4 / CR = Comité de Rémunération / CAud = Comité d'Audit

¹ Madame Laurence DENYS a été désignée au titre d'administrateur, en remplacement de Madame Tatiana JEREBKOV, démissionnaire, en séance du Conseil d'Administration du 02 septembre 2025.

² Madame Tatiana JEREBKOV a remis sa démission, par mail du 19 août 2025, des postes qu'elle occupait en qualité de membre du Conseil d'Administration, de la Commission Permanente du Secteur 1 et du Comité d'Audit. Sa démission a été actée en séance du Conseil d'Administration du 02 septembre 2025.

³ Désignation, en séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2025, de Monsieur Michel RADEMAKERS, au titre d'administrateur, sur proposition, par mail du 23 mai 2025, du parti ECOLO. Cette décision a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2025.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Néant.

ASSOCIÉS

Conformément à l'article 4 de nos statuts qui précise que les associés sont agréés par le Conseil d'Administration qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité :

- En sa séance du 28 janvier 2025, l'affiliation, en Secteur 1, de la commune d'AUDERGHEM, moyennant la souscription et la libération d'une part A1 dans le capital d'IGRETEC.
- En sa séance du 13 mai 2025, l'affiliation, en Secteur 1, de la commune de WAIMES, moyennant la souscription et la libération d'une part A1 dans le capital d'IGRETEC.
- En sa séance du 23 septembre 2025, l'affiliation, en Secteur 1, de la Régie Communale Autonome « Centre Sportif Local » de PHILIPPEVILLE et du CPAS de BERNISSART, moyennant, pour chacun, la souscription et la libération d'une part C1 dans le capital d'IGRETEC.

Pour rappel, en sa séance du 14 mai 2024, le Conseil d'Administration avait approuvé l'affiliation, en Secteur 1, de la RCA Sports de Mettet, sous réserve de la délibération de leur Conseil.

N'ayant aucune nouvelle de la RCA Sports de Mettet, le Conseil d'Administration a décidé, en sa séance du 13 mars 2025, de retirer sa décision prise en séance du 14 mai 2024.

ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 14.4. des statuts, le Conseil d'Administration a pourvu à la vacance des postes et ce, jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale procède à leurs remplacements définitifs.

En sa séance du 26 juin 2025, le Conseil d'Administration, afin de pourvoir à un poste vacant, a procédé à la désignation de Monsieur Michel RADEMAKERS, Conseiller Communal à Pont-à-Celles, en qualité de membre du Conseil d'Administration et de la Commission Permanente du Secteur 1.

En sa séance du 2 septembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Tatiana JEREBKOV, Conseillère Communale à Chapelle-lez-Herlaimont, des postes qu'elle occupait en qualité de membre du Conseil d'Administration, de la Commission Permanente du Secteur 1 et du Comité d'Audit et a approuvé la désignation de Madame Laurence DENYS, en qualité de membre du Conseil d'Administration, de la Commission Permanente du Secteur 1 et du Comité d'Audit.

PRINCIPALES DÉCISIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS PRISES PAR LES ORGANES DE GESTION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT D'IGRETEC

En 2025, le Conseil d'Administration a approuvé :

- Après prise de connaissance du Rapport d'audit, les comptes annuels du Secteur 4 au 31 décembre 2024.
- Après prise de connaissance du Rapport d'audit, les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.
- Après prise de connaissance du Rapport d'audit, les comptes annuels consolidés IGRETEC-SORESIC-SODEVIMMO-GENEO-PAC au 31 décembre 2024.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de juin 2025 comprenant :
 - La composition des organes de gestion ;
 - Les affiliations ;
 - Les principales décisions prises par les organes de gestion tant au niveau des activités que de la gestion des ressources humaines ;
 - Les marchés publics attribués en 2024 ;
 - La structure de l'emploi (art. L1523-16 al.6 CDLD) ;
 - Le rapport de rémunération (au sens de l'article L6421-1 du CDLD) ;
 - Le rapport du Comité de Rémunération au Conseil d'Administration (au sens de l'article L1523-17 du CDLD) ;
 - Les rapports des actions des organes restreints de gestion - les Commissions Permanentes - (au sens de l'article L1523-18) au Conseil d'Administration.
- La lettre d'Affirmation relative aux comptes statutaires, conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).
- La lettre d'Affirmation relative aux comptes consolidés, conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).
- La vérification des conditions pour procéder à la distribution proposée de la répartition bénéficiaire 2024 au personnel et les 1^{er} et 2^{ème} acomptes sur dividendes 2025 aux communes associées du Secteur 3 : tests de solvabilité et de liquidité conformément au nouveau Code des Sociétés et des Associations ainsi que la mise du point « Distribution du second acompte sur dividendes » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2025, en raison d'un prélèvement partiel sur réserves disponibles.
- Le Rapport Spécifique sur les Participations à soumettre à l'Assemblée Générale du 26 juin 2025.
- Les ordres du jour des deux Assemblées Générales.
- La dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et le Plan Stratégique 2026-2028
- Le calendrier des instances 2026.

- Suite au renouvellement des instances en juin 2025, son Règlement d'Ordre Intérieur ainsi que les Règlements d'Ordre Intérieur des Commissions Permanentes des Secteurs 1 et 2 et du Bureau Exécutif.
- Quatre modifications de la délégation de pouvoirs : la première (CA du 28-01-2025), conséquence de la modification de la composition du Conseil d'Administration suite aux élections d'octobre 2024, la seconde (CA du 13-03-2025), conséquence de la désignation de deux chefs de service, la troisième (CA du 26-06-2025), conséquence du renouvellement des instances, la quatrième (CA du 02-09-2025), conséquence du remplacement du géomètre-expert.

Le Conseil d'Administration a, en sa séance du 13 mai 2025, décidé, à l'unanimité, de mettre la désignation de RSM InterAudit, en qualité de réviseur, à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 26 juin 2025, sur base de la décision du Bureau Exécutif qui, en sa séance du 20 mars 2025, a approuvé le contenu du Rapport d'examen des offres ainsi que ses conclusions et, par conséquent, a proposé de désigner RSM InterAudit, chaussée de Waterloo, 1151 à 1180 Uccle, adjudicataire du marché au montant de 161.600 € HTVA, soit 195.536 € TVAC pour une durée de 3 ans.

DÉCISIONS CONSÉQUENCES DU RENOUELEMENT DES MANDATS – COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

En sa séance du 26 juin 2025, le Conseil d'Administration :

- a élu, en son sein, un Président et un Vice-Président qui doivent avoir été désignés parmi les titulaires de parts A et P. En outre, quel que soit le résultat de la clé D'Hondt, ils doivent être issus de formations politiques différentes.

En qualité de Président : Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes.

En qualité de Vice-Présidente : Rachel SOBRY, Bourgmestre de Thuin.

Il a toutefois été acté dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2025, la décision d'une alternance de Présidence, Monsieur ROYEZ assurant la Présidence les 3 premières années, Monsieur BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet, reprenant la Présidence les 3 années suivantes.

- a composé la Commission Permanente du Secteur 1, les statuts de l'intercommunale, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que la CP1, dont l'objet est le Bureau d'Etudes et de Gestion et la Centrale d'achats, comprend au maximum 20 membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein. L'application de la clé D'Hondt donne, comme répartition des mandats, le même résultat que pour le Conseil d'Administration, soit : 7 PS - 6 MR - 5 Les Engagés - 1 Ecolo. L'application de la clé provinciale donne, comme répartition des mandats, le même résultat que pour le Conseil d'Administration, soit : 1 PS.

Pour le PS :

- Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi
- Alpaslan BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet
- Gianni GALLUZZO, Bourgmestre de Fontaine-l'Evêque
- Bénédicte MOREAU, Administratrice à La Ruche Chapelloise
- Busra DEMIRKAN, Conseillère communale à Aiseau-Presles
- Tatiana JEREBKOV, Conseillère communale à Chapelle-Lez-Herlaimont
- Vincent DEMARS, Conseiller communal à Thuin
- Eric MASSIN, Président du Collège de la Province du Hainaut

Pour le MR :

- Rachel SOBRY, Bourgmestre de Thuin
- Denis DUCARME, Conseiller communal à Charleroi
- Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, Echevine à Ham-sur-Heure
- Nicolas TZANETATOS, Conseiller communal à Charleroi

- Jolan VEREECKE, Echevin à Chimay
- Benjamin BUYLE, Conseiller communal à Charleroi

Pour Les Engagés :

- Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes
- Benjamin STAINIER, Conseiller communal à Gerpinnes
- Clara HUWART, Conseillère communale à Charleroi
- Anthony BULLIARD, Conseiller communal à Sivry
- Eric THIRY, Conseiller communal à Chimay

Pour Ecolo :

- Michel RADEMAKERS, Conseiller Communal à Pont-à-Celles

- a composé, comme suit, la Commission Permanente du Secteur 2, les statuts d'IGRETEC, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que la CP2, dont l'objet est le développement économique, touristique et social de la région de Charleroi et du Sud du Hainaut, comprend au maximum 14 membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein. L'application de la clé D'Hondt donne, comme répartition des mandats : 5 PS - 4 MR – 4 Les Engagés.

L'application de la clé provinciale donne, comme répartition des mandats : 1 PS

Pour le PS :

- Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi
- Alpaslan BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet
- Gianni GALLUZZO, Bourgmestre de Fontaine l'Evêque
- Busra DEMIRKAN, Conseillère Communale à Aiseau-Presles
- Vincent DEMARS, Conseiller Communal à Thuin
- Eric MASSIN, Président du Collège Provincial du Hainaut.

Pour le MR :

- Rachel SOBRY, Bourgmestre de Thuin
- Benjamin BUYLE, Conseiller communal à Charleroi
- Nicolas TZANETATOS, Conseiller communal à Charleroi
- Jolan VEREECKE, Echevin à Chimay

Pour Les Engagés :

- Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes
- Clara HUWART, Conseillère Communale à Charleroi
- Benjamin STAINIER, Conseiller Communal à Gerpinnes
- Eric Thiry, Conseiller Communal à Chimay

- a composé, comme suit, la Commission Permanente du Secteur 3, les statuts d'IGRETEC, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que la CP3, dont l'objet concerne les participations, comprend au maximum 10 membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein. L'application de la clé D'Hondt donne, comme répartition des mandats : 4 PS - 3 MR – 3 Les Engagés.

Pour le PS :

- Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi
- Alpaslan BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet
- Gianni GALLUZZO, Bourgmestre de Fontaine l'Evêque
- Busra DEMIRKAN, Conseillère Communale à Aiseau-Presles

Pour le MR :

- Rachel SOBRY, Bourgmestre de Thuin
- Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, Echevine à Ham-sur-Heure
- Denis DUCARME, Conseiller communal à Charleroi

Pour Les Engagés :

- Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes
- Clara HUWART, Conseillère Communale à Charleroi
- Benjamin STAINIER, Conseiller Communal à Gerpinnes

- n'a pas composé, la Commission Permanente du Secteur 4, les compétences de celle-ci ayant été transférées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.
- a composé, comme suit, le Bureau Exécutif, les statuts d'IGRETEC, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que cet organe comprend au maximum 5 membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein, le Président et le Vice-Président en faisant partie de droit. L'application de la clé D'Hondt donne, comme répartition des mandats : 2 PS, 2 MR et 1 Les Engagés.
 - Steven ROYEZ, Président - Bourgmestre de Lobbes – Les Engagés
 - Rachel SOBRY, Vice-Présidente – Bourgmestre de Thuin - MR
 - Jolan VEREECKE, Echevin à Chimay - MR
 - Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi - PS
 - Alpaslan BEKLEVIC, Bourgmestre de Châtelet - PS
- a composé, comme suit, le Comité de Rémunération, les statuts d'IGRETEC, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que cet organe est composé de 5 administrateurs issus des communes, provinces ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes, des provinces et des C.P.A.S. associés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du Bureau Exécutif. L'application de la clé D'Hondt donne comme répartition des mandats : 2 PS - 2 MR - 1 Les Engagés.

Pour le PS :

- Gianni GALLUZZO, Bourgmestre de Fontaine l'Evêque
- Eric MASSIN, Président du Collège de la Province de Hainaut

Pour le MR :

- Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, Echevine à Ham-sur-Heure
- Denis DUCARME, Conseiller communal à Charleroi

Pour Les Engagés :

- Clara HUWART, Conseillère communale à Charleroi

- a composé, comme suit, le Comité d'Audit, les statuts d'IGRETEC, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018, précisant que cet organe est composé de maximum 5 membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau Exécutif. Au moins un membre du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Pour le PS :

- Vincent DEMARS, Conseiller Communal à Thuin
- Tatiana JEREBKOV, Conseillère Communale à Chapelle-Lez-Herlaimont

Pour le MR :

- Benjamin BUYLE, Conseiller communal à Charleroi
- Nicolas TZANETATOS, Conseiller Communal à Charleroi

Pour Les Engagés :

- Benjamin STAINIER, Conseiller communal à Gerpinnes

- a constaté l'absence de désignation d'un observateur par le PTB, interrogé par mail le 24 mars 2025, en vertu de l'article L1523-15 du CDLD qui dispose que tout groupe politique démocratique, défini conformément à l'article L1231-5 § 2 alinéa 5 du CDLD, disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle visée au présent paragraphe, a droit à un siège d'observateur, tel que défini à l'article L5111-1 du CDLD, avec voix consultative.

TENUE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AU PUBLIC

L'article L1532-1 § 2 du CDLD stipule que :

« Une fois par an, après l'Assemblée Générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'Administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et, éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat.

Les date, heure et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées. ».

Le public a été invité par le courrier libellé comme suit :

*Madame,
Monsieur,*

Conformément à l'article 1532-1 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons le plaisir de vous convier à une séance publique du Conseil d'administration d'IGRETEC qui se tiendra le 26 juin 2025 à 18h30 à SOLEO, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Ordre du jour :

- *Présentation du Rapport de Gestion*
- *Présentation des activités d'IGRETEC pour 2024*
- *Questions / réponses*

Pour des questions pratiques et de sécurité tenant à la taille de la salle qui vous accueillera (maximum 120 personnes), il vous est demandé de vous inscrire, au plus tard pour le 12 juin 2025, par mail à l'adresse isabelle.bayonnet@igretec.com, en fournissant les renseignements suivants :

- *Nom*
- *Prénom*
- *Adresse*

Si vous comptez vous faire accompagner, merci de fournir les renseignements ci-dessus pour chaque personne. Les personnes non préalablement inscrites ne seront pas admises dans le bâtiment.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*S. BEGHIN
Président »*

Cette lettre a été mise en ligne, le 23 mai 2025, sur le site internet d'IGRETEC.

Elle a été adressée aux communes et à la Province de Hainaut associées par mail du 22 mai 2025.

Le 13 juin 2025, lendemain de la date butoir d'inscription, il a été constaté qu'aucun citoyen ne s'était inscrit à la présente séance du Conseil d'Administration.

DÉCISIONS DANS LE CADRE DES ORGANISMES AUXQUELS IGRETEC EST ASSOCIÉE

En 2025, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

CHARLEROI MÉTROPOLE – RENOUELEMENT DES INSTANCES

Pour rappel, en sa séance du 29 juin 2023, l'Assemblée Générale d'IGRETEC a approuvé la création de Charleroi Métropole, société coopérative, présentant les caractéristiques suivantes :

Actionnaires fondateurs et capital :

Actionnaires	Actions	Valeur action	Nombre	Montant	%
IGRETEC	A	1.000,00 €	60	60.000,00 €	70,59 %
Charleroi Entreprendre	B	1.000,00 €	5	5.000,00 €	5,88 %
SAMBRINVEST	B	1.000,00 €	5	5.000,00 €	5,88 %
ASBL FAST	B	1.000,00 €	5	5.000,00 €	5,88 %
ASBL Solidarité des travailleurs	B	1.000,00 €	5	5.000,00 €	5,88 %
Centre Régional syndical FGTB	B	1.000,00 €	5	5.000,00 €	5,88 %
			85	85.000,00 €	100,00 %

Finalité :

La société a pour finalité de créer une dynamique supracommunale à l'échelle des villes et communes du territoire de Charleroi Métropole, en relation avec les acteurs socio-économiques de la région de Charleroi en vue du développement harmonieux du bassin de vie, dans le cadre des domaines de compétence communale et d'accélérer le développement socio-économique par une stratégie de spécialisation autour de secteurs prioritaires en vue d'optimiser la création et le développement d'activités génératrices d'emplois et de croissance pour les entreprises.

Conseil d'Administration :

La société est administrée par un Conseil, constituant un collège, composé de minimum 20 et maximum 30 membres, issus ou non des actionnaires, ceux-ci étant élus à la majorité des suffrages par l'Assemblée Générale selon les modalités décrites ci-après.

Les mandats se répartissent comme suit :

- 10 mandats proposés par l'actionnaire fondateur détenteur des parts A et réservés à des élus issus des villes et communes impliquées dans Charleroi Métropole.
- 10 mandats proposés par les actionnaires détenteurs des parts B.
Les Présidents du Conseil socio-économique (ex-CDS) et du Conseil de la supracommunalité (ex-Conférence des Bourgmestres) en font partie de droit.

- A concurrence des mandats exercés :
 - o Les membres francophones en activité, originaires de Charleroi Métropole, de Gouvernement.
 - o Les Présidents de partis francophones, ayant un numéro national, originaires de Charleroi Métropole.
- Les administrateurs sont nommés pour trois ans.

A la suite des élections d'octobre 2024, il a été nécessaire de renouveler les représentants de la catégorie A (élus) afin de maintenir le nombre minimum d'administrateurs (20) qui n'était plus atteint vu la perte de la qualité d'élus de plusieurs administrateurs.

Les partis ont été interrogés afin de transmettre à IGRATEC les coordonnées des personnes désignées en qualité de mandataires.

En sa séance du 13 mars 2025, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la désignation des mandataires suivants proposés par leurs partis, qui seront communiqués à Charleroi Métropole :

- pour les Engagés :
 - o Mathieu PERIN, Bourgmestre de Les Bons Villers ;
 - o Bruno LAMBERT, Bourgmestre de Beaumont ;
 - o Jean-Jacques CLOQUET, Député régional wallon.
- pour le MR :
 - o Caroline TAQUIN, Bourgmestre de Courcelles ;
 - o Christophe BOMBLED, Bourgmestre de Cerfontaine ;
 - o Marie-Hélène KNOOPS, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul.
- pour le PS :
 - o Thomas DERMINE, Bourgmestre de Charleroi ;
 - o Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus ;
 - o Jean-Philippe GOFFIN, Bourgmestre de Merbes-le-Château ;
 - o Christine POULIN, Bourgmestre de Walcourt.

En sa séance du 23 septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration ont pris acte de la démission, par mail du 02 septembre 2025, de Monsieur Mathieu PERIN du mandat d'administrateur qu'il exerce au sein de Charleroi Métropole.

SORESIC – PROLONGATION DES AVANCES DE TRÉSORERIE ET REFINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

En sa séance du 12 juillet 2022, le Conseil d'Administration, compte tenu à la fois des montants dus en vertu des conventions signées avec Carsid et des prévisions de trésorerie liées à l'activité opérationnelle, décide que les actionnaires sont amenés à refinancer SORESIC à hauteur d'un montant total de **11,4 millions d'euros**.

Afin de couvrir ce besoin, et compte tenu du délai court nécessaire d'utilisation de ce financement, il a été proposé que les deux actionnaires octroient une avance de trésorerie comme suit :

SOGEPA (49%)	5.586.000 €
IGRETEC (51%)	5.814.000 €
	11.400.000 €

En séance du 12 juillet 2022, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, l'octroi à SORESIC d'une avance de 5.814.000 euros et charge le Directeur Général d'IGRETEC de finaliser les opérations.

En sa séance du 13 mai 2025, les membres du Conseil d'Administration ont décidé que le remboursement de l'avance de trésorerie de 5.814.000 euros consentie par IGRETEC à SORESIC en 2022, ne sera pas sollicité dans les douze prochains mois.

La lettre d'affirmation datée du 13 mai 2025, mise, par le réviseur, à la signature de Renaud MOENS, Président du Conseil d'Administration de SORESIC stipule que « *Par ailleurs, nous attestons que le remboursement des avances de trésorerie consenties par Wallonie Entreprendre (ex Sogepa) et Igretec, pour un montant global de 11.171.851 €, ne sera pas sollicité dans les douze mois à dater de la présente.* ».

Sur base d'un plan de trésorerie, le besoin global pour couvrir fin 2025 s'élève à 1.700 k€ pour le site de Caterpillar. Ce besoin s'explique, notamment, par le précompte immobilier de l'exercice 2024 (1.300.000 €).

En sa séance du 04 novembre 2025, Le Conseil d'Administration a marqué accord sur la libération d'une avance complémentaire de 867.000 € pour le site de CATERPILLAR en novembre 2025, correspondant à 51 % du besoin total de 1.700.000 €, conformément à la structure actionnariale.

Cette avance complémentaire aura le même terme que l'avance initiale, soit le 13 mai 2026.

PORTE OUEST - CAMPUS CLEANTECH – QUARTIER DU FUTUR

Les projets prévus sur la Porte Ouest sont présentés au Conseil d'Administration, en sa séance du 13 mars 2025.

MANDATS DANS LES ORGANISMES AUXQUELS IGRETEC EST ASSOCIÉE

CENEO

Suite aux élections locales d'octobre 2024, la composition des instances de l'intercommunale CENEO devait être renouvelée à l'Assemblée Générale du 27 juin 2025.

IGRETEC dispose d'un siège au Conseil d'Administration.

En sa séance du 26 juin 2025, le Conseil d'Administration a décidé, à la majorité de 10 votes « pour » et de 7 votes « contre », de désigner Monsieur Steven ROYEZ, en qualité de candidat-administrateur issu d'IGRETEC, au Conseil d'Administration de CENEO.

En sa séance du 09 décembre 2025, le Conseil d'Administration a donné un mandat clair au représentant d'IGRETEC sur le vote du Plan Stratégique, de la recommandation du Comité de Rémunération et des nominations statutaires, à l'Assemblée Générale de CENEO, le 12 décembre 2025.

SODEVIMMO

Pour rappel, IGRETEC dispose, depuis le 12 juillet 2019, date de l'acte constitutif de SODEVIMMO, de 3 postes d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de SODEVIMMO.

Leur mandat est gratuit dans le respect de l'article 17 des statuts.

En sa séance du 02 septembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de désigner, pour SODEVIMMO, en qualité d'administrateurs pour 6 ans prenant cours au 12 juillet 2025 :

- Monsieur Renaud MOENS, Directeur Général d'IGRETEC, faisant élection de domicile au siège social ;
- Madame Nathalie CZERNIATYNSKI, Directrice du Développement Economique, Territorial et Stratégique d'IGRETEC, faisant élection de domicile au siège social ;
- Madame Brigitte GOSSIAUX, Chef du Service Développement Stratégique d'IGRETEC, faisant élection de domicile au siège social.

WALLONIE DEVELOPPEMENT

Pour rappel, IGRETEC dispose, par délibération du 21 février 2019 de l'Assemblée Générale de WALLONIE DEVELOPPEMENT, de 2 postes d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de WALLONIE DEVELOPPEMENT.

Les mandats ayant pris fin, IGRETEC a été interrogée sur les candidats à proposer en vue de l'Assemblée Générale extraordinaire du 04 septembre 2025.

En sa séance du 02 septembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de désigner, pour WALLONIE DEVELOPPEMENT, en qualité d'administrateurs pour 6 ans prenant cours au 4 septembre 2025 :

- Monsieur Renaud MOENS, Directeur Général d'IGRETEC, en qualité de membre effectif ;
- Madame Nathalie CZERNIATYNSKI, Directrice du Développement Economique, Territorial et Stratégique d'IGRETEC, en qualité de membre suppléant.

ASBL CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE DE PARENTVILLE

Pour rappel, IGRETEC dispose d'un poste d'administrateur occupé par Monsieur Patrick LECLERCQ, Chef du Service Développement Economique d'IGRETEC, au sein du Conseil d'Administration de l'Asbl Centre de Culture Scientifique de Parentville.

En sa séance du 26 juin 2025, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, en remplacement de Monsieur LECLERCQ, la désignation, pour l'Asbl CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE DE PARENTVILLE, en qualité d'administrateur :

- Madame Stéphanie TOUSSAINT, Chef de projet Charleroi Métropole au sein d'IGRETEC.

CITE DES METIERS

Pour rappel, IGRETEC dispose d'un poste d'administrateur occupé par Monsieur Patrick LECLERCQ, Chef du Service Développement Economique d'IGRETEC, au sein du Conseil d'Administration de la Cité des Métiers.

En sa séance du 26 juin 2025, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, en remplacement de Monsieur LECLERCQ, la désignation, pour la CITE DES METIERS, en qualité d'administrateur :

- Madame Stéphanie TOUSSAINT, Chef de projet Charleroi Métropole au sein d'IGRETEC.

DÉCISIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

CONVENTION CARBONE RW / SPGE

Ce point vise la constitution d'une Communauté Carbone, pour l'ensemble du secteur de l'eau.

Les Communautés Carbone rassemblent plusieurs entreprises (ou unités d'établissement) qui mandatent l'une d'entre elles pour signer une Convention Carbone avec le Gouvernement wallon. Cette convention reprend les objectifs individuels et collectifs que la Communauté et ses membres s'engagent à atteindre dans le but de réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) selon 3 axes :

- L'efficacité énergétique (réduction des besoins et de la consommation) ;

- Les émissions de CO2 (et équivalentes) ;
- La part d'énergie renouvelable (dans la consommation incompressible).

Les Conventions Carbone sont signées pour une durée de 8 ans, avec reconduction tacite. Pendant cette période, les membres de la Communauté Carbone se fixent une trajectoire décarbonée à long terme et réalisent des audits d'entrée, des audits intermédiaires et des audits de sortie selon la méthodologie AMUREBA et dans lesquels sont repris le plan d'action, les indices de performance et les objectifs fixés.

En contrepartie, les membres des Communautés Carbone bénéficient d'aides financières via :

- Une réduction de la facture d'électricité par le biais d'une réduction de quotas de certificats verts ;
- Une exonération partielle de la surcharge de certificats verts ;
- Les chèques énergies du dispositif AMUREBA pour réaliser les audits et études énergétiques ;
- Des subventions octroyées dans le cadre d'appels à projet et des financements à taux avantageux auprès de Wallonie Entreprendre.

La SPGE propose la constitution d'une Communauté Carbone au sens de l'article 28 du décret Neutralité Carbone du 16/11/2023 (ci-après « le Décret ») afin de permettre aux entreprises intéressées de participer à une Convention Carbone.

Pour ce faire, un projet de Convention Carbone du Secteur de l'Eau a été rédigé sur base de la convention type définie à l'annexe 1 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 01/02/2024 relatif aux Conventions Carbone (ci-après « l'AGW »). Ce projet de Convention Carbone sera soumis à consultation publique, conformément à l'article 34, 2° du Décret. Après consultation, ce projet de convention fera l'objet d'une convention définitive qui sera signée entre la Région wallonne représentée par la Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports et le représentant de la Communauté Carbone secteur de l'eau.

Pour pouvoir signer la convention avec la Région wallonne, en qualité notamment de représentant des O.A.A., la SPGE doit disposer d'un mandat de participation à la Convention Carbone du Secteur de l'Eau, donné par chaque O.A.A.

Le mandat de participation donné par IGRETEC à la SPGE précisera qu'IGRETEC :

- marque son accord pour rejoindre la Communauté Carbone du Secteur de l'Eau ;
- mandate la SPGE pour participer au projet de convention repris en annexe et à la consultation publique qui en résulte conformément au processus de conclusion d'une Convention Carbone tel que prévu par l'article 34 du Décret.

En sa séance du 04 novembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé de marquer accord sur le projet et de mandater Renaud MOENS, Directeur Général, pour signer le Mandat de participation à la Convention Carbone du Secteur de l'Eau et finaliser tous documents utiles à la bonne fin du projet.

CONVENTION CADRE RELATIVE À L'IMPLÉMENTATION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE AU SEIN DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

L'article D. 345 § 1er du Code de l'Eau stipule que :

« La S.P.G.E. assure l'exécution de ses obligations liées à sa mission d'assainissement collectif figurant dans le contrat de gestion visé à l'article 335, soit directement, soit en sous-traitance, au moyen d'un contrat de service d'épuration et de collecte, conclu avec les organismes d'assainissement. La S.P.G.E. dispose d'un droit réel sur les ouvrages qu'elle construit, rénove ou exploite en matière d'assainissement collectif (...) ».

Cet article a pour but de conférer à la SPGE un droit réel immobilier tant sur le plan fiscal que bilantaire, lui permettant :

- de financer aux meilleures conditions possibles les investissements (réhabilitation et nouveaux ouvrages) en vue de compléter et de maintenir, en bon état qualitatif, le parc immobilier des ouvrages ;
- de simplifier les flux financiers en liaison avec certaines questions fiscales ;
- d'assurer une coordination du patrimoine immobilier sectoriel.

Cette disposition est reprise à l'art. 42 du contrat de service unique entre la SPGE et les OAA.

Afin de rencontrer ces dispositions, une convention cadre, relative à l'implémentation de la gestion immobilière au sein du secteur de l'assainissement, commune pour tous les OAA et la SPGE a fait l'objet d'une négociation depuis octobre 2024 au sein du Comité de Suivi pour l'assainissement en vue d'être soumise aux Conseils d'Administration de chaque OAA.

En sa séance du 04 novembre 2025, le Conseil d'Administration a validé, à l'unanimité, le projet de convention cadre et ses annexes ainsi que la lettre d'engagement à la condition que les modalités d'indemnisation envers l'OAA si la SPGE refuse de contracter un nouveau CSU avec l'OAA, soient définies, au plus tard, lors de la signature des conventions de superficie particulières.

SONACA – FINANCEMENT DU F35

Pour rappel, le groupe SONACA, au travers de la société BELIGHTNING, a été sélectionné par le fabriquant LOCKHEED MARTIN pour produire les empennages horizontaux des chasseurs-bombardiers F-35.

L'accord entre BELIGHTNING et LOCKHEED MARTIN est soumis à la réglementation FAR/dFAR (Defense Federal Acquisition Regulation) qui impose la transparence dans la structure de coûts.

La structure de coûts intègre, notamment, l'acquisition en pleine propriété, par la SONACA, du bâtiment - dit F35 - utilisé pour l'assemblage des empennages horizontaux.

La SONACA est propriétaire du terrain. Elle a octroyé un droit de superficie à IGRETEC à qui a été confiée la mission de construire le bâtiment.

En sa séance du 14 mai 2024, le Conseil d'Administration a validé, à l'unanimité, le schéma de financement suivant :

- Octroi à la SONACA de 2 prêts subordonnés avec paiement de l'intégralité du capital à échéance pour un montant total de 11,4 Mo € répartis à parts égales entre WE et SAMBRINVEST ;
- Octroi à la SONACA, par IGRETEC, d'un report de paiement de 5,7 Mo € sur le prix final de cession du bâtiment ;
- Autofinancement de SONACA à hauteur du solde de 119 k€.

Suite à la réception et à l'analyse des décomptes finaux des travaux, le montant du prix de vente total du bâtiment F-35 s'élève à 23.327.794,16 € hors TVA incluant les travaux, les honoraires, les frais divers d'administration du projet ainsi que les frais de préfinancement.

Déduction faite des paiements effectués, le solde restant dû s'élève à 8.364.984,69 € HTVA pour lequel la SONACA a demandé à IGRETEC, un paiement différé, le transfert de propriété se faisant, néanmoins, vers la SONACA à la signature de l'acte authentique de vente le 30 janvier 2025.

En sa séance du 28 janvier 2025, le Conseil d'Administration prend, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- À la demande de la SONACA, IGRETEC accorde un report d'échéance d'un montant correspondant au solde restant dû, soit 8.364.984,69 € ;
- L'échéance est reportée de 60 mois à dater de la signature de la convention de financement du solde de la créance commerciale relative à la cession du bâtiment F35 ;
- Ce report d'échéance est assorti d'un intérêt de 6% jusqu'au 30 septembre 2026 et ensuite d'un taux de 7,5% jusqu'à l'échéance, soit un montant total d'intérêts de 2.927.744,64 €.

DÉCISION DANS LE CADRE DE LA PUBLICITÉ PASSIVE DES INTERCOMMUNALES

Conformément aux articles L1561-3 et L1561-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les intercommunales doivent donner accès, sur simple demande, à tout document administratif qu'elles détiennent, sauf exceptions légales.

Ce genre de demande devant être soumise au Conseil d'Administration, les membres du Conseil ont marqué accord, en séance du 23 septembre 2025, sur la transmission de documents à la demande de la société BAFO Team srl.

INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECLARATION DE MANDATS

En sa séance du 28 janvier 2025, il a été rappelé aux membres du Conseil d'Administration leur obligation en matière de déclaration de mandats à la Région wallonne.

SITE DE CATERPILLAR

En séance du Conseil d'Administration du 28 janvier 2025, un état des lieux du redéploiement du site de CATERPILLAR a été présenté aux administrateurs.

PRESENTATION DES DIRECTIONS D'IGRETEC

En séance du Conseil d'Administration du 23 septembre 2025, les métiers et réalisations d'IGRETEC ont été présentés par :

- Nathalie CZERNIATYNSKI, pour le Développement économique, territorial et stratégique ;
- Raphaël DURANT, pour le domaine de l'Energie ;
- Olivier LIENARD, pour l'Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement ;
- Xavier BERTO, pour les Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études.

SITE INTERNET D'IGRETEC

En séance du Conseil d'Administration du 04 novembre 2025, le nouveau site internet a été présenté aux administrateurs.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 1

- Bureau d'Etudes et de Gestion
 - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2024.
 - Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et du Plan Stratégique 2026-2028.
 - Préparation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur pour soumission au Conseil d'Administration.
 - Prise de décision dans le cadre de la Convention Carbone RW / SPGE (cf. Conseil d'Administration pour le détail du point).
 - Accord sur le projet de convention cadre relative à l'implémentation de la gestion immobilière au sein du secteur de l'Assainissement (cf. Conseil d'Administration pour le détail du point).

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 2

- Développement Economique et Social de la Région de Charleroi
 - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2024.
 - Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et du Plan Stratégique 2026-2028.
 - Préparation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur pour soumission au Conseil d'Administration.
 - Prise de décision de report d'échéance du solde de la créance commerciale relative à la cession du bâtiment dit F-35, d'un montant de 8.364.984,69 € (cf. Conseil d'Administration pour le détail du point).
 - Prise d'acte des ventes de terrains dans les parcs d'activités économiques en 2024.
 - Prise d'acte du bilan des locations en 2024.
 - Prise de décision dans le cadre du renouvellement des mandats réservés à des élus issus des villes et communes impliquées dans CHARLEROI METROPOLE (cf. Conseil d'Administration pour le détail du point).
 - Prise de décision relative au remboursement de l'avance de trésorerie consentie par IGRATEC à SORESIC (cf. Conseil d'Administration pour le détail du point).
 - Etat des lieux du redéploiement du site de CATERPILLAR

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 3

- Participations énergétiques
 - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2024.
 - Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et du Plan Stratégique 2026-2028.
 - Fixation des acomptes sur les dividendes 2025 aux communes associées du Secteur 3.

COMMUNES	Acompte décembre 2025
AISEAU-PRESLES	77.878,33
CHARLEROI	2.955.881,83
CHATELET	522.868,35
COURCELLES	302.470,82
ERQUELINNES	93.421,87
FARCIENNES	78.926,10
FLEURUS	149.652,73
FONTAINE-L'EVEQUE	173.554,64
GERPINNES	19.965,78
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	133.865,84
LOBBES	26.696,13
MERBES-LE-CHÂTEAU	25.609,55
MONTIGNY-LE-TILLEUL	83.414,85
PONT-A-CELLES	163.950,45
THUIN	96.347,55
	4.904.504,82

- Décision de restitution du capital dans le cadre des services énergétiques.
- Préparation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur pour soumission au Conseil d'Administration.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 4

- Développement Economique des Actions Immobilières liées aux Activités Aéroportuaires de l'Aéroport de Charleroi
 - Inactive : les compétences ont été reprises par le Conseil d'Administration.

COMITE DE REMUNERATION

- Rédaction du rapport annuel du Comité de Rémunération au Conseil d'Administration, conformément à l'article L 1523-17 par.2 al.3 du CDLD.
- Désignation du Président du Comité de Rémunération, après renouvellement des instances.
- Rappel des missions du Comité de Rémunération, après renouvellement des instances.
- Préparation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur pour soumission au Conseil d'Administration.
- Recommandations sur le maintien des jetons de présence, indemnités des membres des organes de gestion et du Comité d'Audit.

COMITE D'AUDIT

- Examen des comptes et recommandation au Conseil d'Administration d'approuver les comptes présentés.
- Désignation du Président, suite au renouvellement des instances.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Accord sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'IGRETEC qui lui ont été présentés.

BUREAU EXECUTIF

- Décision en matière de Gestion des Ressources Humaines (pour un complément d'informations, cf. « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif d'IGRETEC au cours de l'exercice 2025 »).
- Approbation des marchés publics d'un montant estimé égal ou supérieur à 30.000,-€ HTVA et ce, lors de 4 étapes de leur vie.
(Pour un complément d'informations, cf. « Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges »).
- Présentation du Bilan 2024 par le Directeur Général et la Secrétaire Générale.
- Information sur les marchés inférieurs à 30.000,-€ HTVA de la compétence des Directions d'IGRETEC.
- Préparation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur pour soumission au Conseil d'Administration.
- Approbation de la délégation de pouvoirs, suite aux élections communales.
- Approbation de la délégation de pouvoirs, suite au renouvellement des instances.

LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR LESQUELS SONT OBLIGATOIRES LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EXÉCUTION

Depuis les dernières modifications statutaires approuvées par notre Assemblée Générale du 30 novembre 2006, les attributions du Bureau Exécutif consistent aussi en l'attribution des marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Règlement Général d'Exécution.

Aussi, le Bureau Exécutif examine chaque marché public d'un montant estimé égal ou supérieur à 30.000,-€ HTVA et ce, lors d'au moins 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'analyse des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base ;
- le décompte final.

En 2025, le Bureau Exécutif a examiné et pris des décisions :

- d'approbation des éléments et documents de 72 marchés à lancer ;
- d'attribution ou de la non-attribution de 83 marchés ;
- d'approbation de 22 modifications à des marchés en cours ;
- d'approbation de décompte final de 19 marchés terminés ;

En outre, le Bureau Exécutif a pris acte de 45 fiches d'information (dans des marchés conjoints pour lesquels IGRETEC n'est pas Pouvoir Adjudicateur).

Par ailleurs, le Bureau Exécutif a également validé, en 2025 :

- 1 convention d'adhésion à la centrale d'achat SPGE relative à la réalisation d'études de sol par un expert agréé en gestion des sols pollués ;
- 1 convention cadre relative aux marchés lancés sous forme de centrale d'achat par la SWDE ;
- 1 contrat cadre de collaboration entre IGRETEC et WALLONIE SANTE pour réaliser conjointement des missions en vue du développement, au profit des Associés/Pouvoirs adjudicateurs d'IGRETEC, de projets immobiliers en matière d'infrastructures à vocation médico-sociale ;
- 1 convention d'adhésion à la centrale d'achat SPGE relative à la réalisation d'audit d'efficacité énergétique;
- 1 convention constitutive de groupement afin d'organiser les procédures de marchés publics conjoints permettant l'organisation du projet ZELDA³ dont l'objectif est la mise en œuvre de communautés d'énergie renouvelable (CER) ou citoyenne (CEC) dans les PAE wallons ;
- 1 convention particulière (annexe à la convention de coopération publique du secteur de l'eau approuvée par le Bureau Exécutif du 12/11/2024), portant sur un centre de services partagés du secteur de l'eau – Bur'eaux.

Conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le présent Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2025, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Règlement Général d'Exécution. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2025

LEGENDE

T Travaux	PO Procédure ouverte
F Fournitures	NDAPP Négociée directe avec publication préalable
S Services	NSPP Négociée sans publication préalable
	CN Concurrentielle avec négociation

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2025/001	Rénovation énergétique et réaménagement intérieur du bâtiment administratif de la station d'épuration de Roselles	T	PO	08-07-25	1 SD-ACI Group	BE 0436 621 645	1410	Waterloo	Belgique	889.806,39 €	04-11-25
2025/002	Mise en place solution ITSM On-Premise	F	NAAPP	28-01-25	TOPDESK Belgium	BE 0891 860 857	2600	Anvers	Belgique	89.230,40 €	29-04-25
2025/003	Isolation de 2 conduites métalliques traversant le canal Charleroi-Bruxelles à Viesville	T	NAAPP	28-01-25	Entreprises Jean NONNET et Fils	BE 0417 072 581	5190	Jemeppe-sur-Sambre	Belgique	45.980,00 €	23-09-25
2025/004	Remplacement de structures d'aération immergées des lagunes 1 et 2 de la station d'épuration de Mornignies	S	NSPP	20-03-25	GTM Industrie	BE 0559 998 123	7170	Manage	Belgique	69.000,00 €	26-08-25
2025/005	Renouvellement contrat MPSA de licences Microsoft Exchange	F	NAAPP	18-02-25	INETUM Belgium	BE 0429 037 235	2800	Mechelen	Belgique	30.986,52 €	25-04-25
2025/006	Achat de licences MS-Office LTSC Pro Plus	F	NAAPP	18-02-25	BECHTLE	BE 0841 995 830	3910	Pelt	Belgique	202.171,20 €	13-05-25
2025/007	Achat de 2 serveurs	F	NAAPP	18-02-25	BECHTLE	BE 0841 995 830	3910	Pelt	Belgique	33.644,78 €	10-06-25
2025/008	SONACA - Démolition et reconstruction du bâtiment A10 - Lot 1	T	PO	20-03-25	TRADECO Belgium (lot 1)	BE 0463 218 345	7700	Mouscron	Belgique	2.296.884,56 €	08-07-25

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution	
2025/010	Projet A6K-E6K Hub innovation et formation - Lot 5A Parachèvements intérieurs bâtiment E6K	T	PCAN	19-05-25	SSM BEMAT - MOURY - DUCHENE	BE 0402 375 301 (Bemat) BE 0403 907 307 (Moury) BE 0405 619 851 (Duchène)	6060 4430 4577	Gilly Ans Stree	Belgique	2.493.413,52 €	08-07-25	
2025/011	Projet A6K-E6K Hub innovation et formation - Lot 5B Parachèvements intérieurs bâtiment A6K	T	PCAN	08-07-25	SSM BEMAT - MOURY - DUCHENE	BE 0402 375 301 (Bemat) BE 0403 907 307 (Moury) BE 0405 619 851 (Duchène)	6060 4430 4577	Gilly Ans Stree	Belgique	3.262.708,78 €	14-10-25	
2025/012	Remplacement du dégrilleur de la station de pompage de Forchies	F	NSFP	20-03-25	DUCHENE	BE 0405 619 851	4477	Modave	Belgique	81.890,29 €	10-06-25	
2025/013	Accompagnement dans le cadre de l'évolution du Biopark	S	PO	27-02-25	BRUSSEL SOUTH CHARLEROI/BIOPARK DEV	BE 0479 250 670	6041	Gosselies	Belgique	2.371.496,00 €	22-04-25	
2025/014	Marché de services stock n°3 pour étude de sol relative à l'évacuation des eaux pluviales	S	NSFP	20-03-25	EFI GLOBAL Belgium	BE 0467 209 111	1390	Grez-Doiceau	Belgique	57.200,00 €	26-08-25	
2025/015	Remplacement de vannes, clapets et compensateurs à la station de pompage de Lodelinsart	F	NSFP	22-04-25	PUTMAN	BE 0437 709 827	1070	Bruxelles	Belgique	67.927,00 €	08-07-25	
2025/016	Mise à disposition d'un consultant RH dans le cadre du projet de révision barémique	S	NSFP	22-04-25	HEADS&HUNTERS	BE 0648 868 038	1401	Nivelles	Belgique	168.000,00 €	10-06-25	
2025/020	Etude d'orientation ou combinée orientation et caractérisation des sols pour le PAE du Gran Ban	S	NSFP	10-06-25	SOL-EX	BE 0651 678 563	5030	Gembloux	Belgique	91.148,84 €	26-08-25	
2025/021	Aménagement du déversoir d'orage rue des Hayettes à Châteleineau	T	NSFP	26-08-25	NON-ATTRIBUTION							04-11-25
2025/022	Location de 13 fontaines à eau	F	NSFP	10-06-25	COFEO SERVICE	BE 0454 853 289	5020	Namur	Belgique	28.625,76 €	26-08-25	
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	REDECO (Lot 1)	BE 0866 799 819	7033	Cuesmes	Belgique	125.300,00 €	26-08-25	
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	RETRIVAL (Lot 2)	BE 0460 796 619	6010	Charleroi	Belgique	140.575,06 €	23-09-25	

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	COLLIGNON ENG (Lot 6)	BE 0420 578 340	6997	Erezee	Belgique	17.010,46 €	23-09-25
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	DUCHENE (Lot 3)	BE 0405 619 851	4577	Strée	Belgique	4.520.327,26 €	09-12-25
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	SOTRELOO (Lot 4)	BE 0423 234 655	7100	La Louvière	Belgique	1.143.824,98 €	09-12-25
2025/023	Réhabilitation bâtiment des Vestiaires comme zone de croissance de l'Ecosystème Cleantech, Porte Ouest Charleroi	T	PO	13-05-25	SOTRELOO (Lot 5)	BE 0423 234 655	7100	La Louvière	Belgique	1.129.094,94 €	09-12-25
2025/024	Projet AGK-E6K Hub innovation et formation - Lot 8 Installation équipements de lavage	T	PO	13-05-25	KONE Belgium	BE 0436 407 453	1000	Bruxelles	Belgique	933.262,05 €	14-10-25
2025/025	Désignation expert-sol pour contrôle qualité des terres dans le cadre de l'AGW Terres	S	PO	10-06-25	RSK Benelux (lots 1 et 2)	BE 0480 230 370	1400	Nivelles	Belgique	96.266,56 €	04-11-25
2025/025	Désignation expert-sol pour contrôle qualité des terres dans le cadre de l'AGW Terres	S	PO	10-06-25	ENVIROSOIL (lot 3)	BE 0863 379 776	8020	Oostkamp	Belgique	62.870,00 €	04-11-25
2025/026	Renouvellement contrat Darktrace Network & ASM	F	PO	10-06-25	BECHTLE	BE 0841 995 830	3910	Pelt	Belgique	473.464,93 €	04-09-25
2025/027	Bornes de recharge accélérée sur plusieurs stations d'épuration	F	NSPP	26-08-25	EFFAGE ENERGIE SYSTEMES COLLIGNON Eng	BE 0420 578 340	6997	Erezée	Belgique	79.020,57 €	09-12-25
2025/028	Nettoyage et repassage des vêtements de travail	S	PO	08-07-25	SIFRES	BE0423 643 540	7000	Mons	Belgique	292.184,00 €	04-11-25
2025/032	Déneigement et salage des infrastructures d'accueil économique d'IGRETEC S2 et SODEV/MMO	S	NAAPP	14-10-25	KRINKELS	BE 0821 547 933	1190	Forest	Belgique	155.628,40 €	09-12-25
2025/033	Stockage temporaire des boues urbaines chaulées	S	NSPP	10-06-25	DEME ENVIRONNEMENT	BE 0441 014 359	6240	Farciennes	Belgique	44.200,00 €	26-08-25

IGRETEC | Rapport de Gestion 2025

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2025/035	Accord-cadre - Evolution du Biopark de l'Aéropole de Charleroi	S	PO	13-06-25	NON-ATTRIBUTION						24-07-25
2025/035 BIS	Accord-cadre - Evolution du Biopark de l'Aéropole de Charleroi	S	PO	24-07-25	KNIGHT FRANCE	BE 0425 150 010	1050	ixelles	Belgique	% d'un an de loyer	14-10-25
2025/038	Service catering Saint-Barbe 2025 au HANGAR	S	NSFP	20-06-25	LA TOUQUE BLANCHE	BE 0452 442 939	6230	Obaix	Belgique	27.800,00 €	17-07-25
2025/041	Réalisation d'un exercice de Red Team ciblé et contrôlé simulant une attaque réaliste contre IGRETEC en matière de cybersécurité	S	NSFP	26-08-25	NBS SYSTEM	4234-1090100056 (siret)	77420	Champs-sur-Marne	France	56.940,00 €	09-12-25
2025/046	Achat et maintenance de 20 workstations	F	NSFP	26-08-25	NON-ATTRIBUTION						09-12-25
2025/051	Renouvellement contrat de location des licences A DOBE VIP	F	PCAN	23-09-25	LAB9PRO	BE 0449 370 811	8500	Kortrijk	Belgique	189.118,83 €	04-11-25
2025/052	Curage et endoscopie du réseau de collecte de Leval-Chaudeville	S	PO	23-09-25	NON-ATTRIBUTION						09-12-25
2025/054	Fournitures de bureau	F	NAFP	14-10-25	LYRECO Belgium	BE 0406 469 194	4040	Herstal	Belgique	107.250,02 €	09-12-25
2025/057	Etude d'orientation et caractérisation du PAE projeté site Martinet à Charleroi	S	NSFP	14-10-25	RSK Benelux	BE 0480 230 370	1400	Nivelles	Belgique	83.910,00 €	15-12-25
2025/058	Inventaire faune et flore PAE projeté site Martinet à Charleroi	S	NSFP	14-10-25	FAUNE & BIOTOPE	BE 0472 949 630	5000	Namur	Belgique	16.922,00 €	15-12-25
2025/066	Renouvellement contrat Vmw are Omnis Horizon 8 standard	F	NSFP	04-11-25	TRUSTTEAM WALLONIE	BE 0448 424 268	1300	Wavre	Belgique	64.311,00 €	09-12-25
2024/006	Projet A6K-E6K Hub innovation et formation Lot 7 Aménagement bureaux opération tirail	T et F	PO	15-10-24	SSM DUCHENE - BEMAT	BE 0405 619 851 (Duchêne)	4577	Strée	Belgique	917.863,06 €	28-01-25
						BE 0402 375 301 (Bemat)	6060	Gilly	Belgique		

IGRETEC | Rapport de Gestion 2025

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2024/013	Maintenance et pilotage des installations techniques dans bâtiments et PAE IGRETEC - SODEV/IMMO	S	PO	24-09-24	TPF UTILITIES	BE 0406 406 442	1190	Forest	Belgique	4.906.913,48 €	28-01-25
2024/016	Rénovation, amélioration énergétique et mise en conformité incendie et électrique du complexe sportif de Châteleineau	T	NSFP	19-03-24	DI CARA Angelo	BE 0764 259 634	7140	Morianw eiz	Belgique	67.680,00 €	28-01-25
2024/017	Rénovation et amélioration énergétique Maison communale de Lobbes	T	NAFP	19-03-24	MIGNONE	BE 0432 209 729	7170	La Hestre	Belgique	514.409,59 €	28-01-25
2024/021 BIS	Rénovation lourde aile droite Espace Trésignies à Charleroi - LOT 4 Menuiseries intérieures	T	NAFP	26-08-25	Menuiserie Robert Frédéric	BE 0431 492 523	4860	Wegnez	Belgique	540.930,20 €	04-11-25
2024/024	Maintenance préventive et curative des systèmes incendies, intrusions et caméras de surveillance	S	PO	24-09-24	RELATRON (Lot 1)	BE 0407 178 680	1070	Anderlecht	Belgique	380.930,49 €	29-04-25
2024/036	Fourniture et installation système de mesure et gestion d'énergie pour stations d'épuration et de pompage	F	PO	27-08-24	NON-ATTRIBUTION						08-07-25
2024/039	Réfection voirie et égouttage Chemin de Florenchamps et rue Chalmagne	T	PO	10-12-24	Entreprises Jacques PRLLOT	BE 0446 707 071	6200	Châtelet	Belgique	2.492.131,35 €	20-03-25
2024/040	Egouttage et amélioration rue Henri Loriaux à Frasnes-lez-Gosselies	T	PO	10-12-24	Els Maurice WANTY	BE 0401 212 289	7134	Pèronnes-lez-Binche	Belgique	2.201.883,85 €	22-04-25
2024/041	Réalisation déversoir d'orage rue des Etangs à Aiseau-Preles	T	NAFP	11-06-24	Entreprises Jacques PRLLOT	BE 0446 707 071	6200	Châtelet	Belgique	204.123,25 €	28-01-25
2024/046	Egouttage, amélioration et distribution d'eau de la rue des Eglantiers à Marcinelle	T	NAFP	18-02-25	NON-ATTRIBUTION						18-02-25
2024/052	Stratégie énergétique et étude d'opérationnalisation d'un réseau d'énergie thermique dans l'Ecopole	S	NSFP	27-08-24	NON-ATTRIBUTION						26-08-25
2024/054	Egouttage et amélioration rue Albert 1er et Paschal à Lobbes	T	NAFP	24-09-24	Els Maurice WANTY	BE 0401 212 289	7134	Pèronnes-lez-Binche	Belgique	755.889,70 €	20-03-25
2024/058	Egouttage et amélioration rue des Quartiers à Merbes-le-Château	T	NAFP	10-12-24	NON-ATTRIBUTION						23-09-25

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2024/059	Egouttage et amélioration rue du Marché à Chimay	T	PO	18-02-25	Entreprise René PIRLOT & Fils	BE 0408 427 507	6460	Chimay	Belgique	1.535.453,77 €	22-04-25
2024/061	Distribution d'eau, égouttage et amélioration rue Piraille à Thuin	T	PO	24-09-24	TRAVEXPLOIT	BE 0401 740 742	6530	Thuin	Belgique	1.716.509,50 €	22-04-25
2024/062	Egouttage et amélioration rue Froichappelle à Erpion, rue Pont de Pierre au lac de la Platte Taille	T	PO	12-11-24	NON-ATTRIBUTION						
2024/065	Espace partagé et égouttage de la rue du Phalansière à Goughnies	T	PO	15-10-24	EUROVIA Belgium	BE 0402 784 778	1070	Anderlecht	Belgique	640.068,39 €	22-04-25
2024/069	Maintenance préventive des extincteurs et vérification des dévidoirs et bouches incendie	S	NAAPP	10-12-24	SAFE AND SOUND (lot 2)	BE 0463 952 978	1180	Bruxelles	Belgique	70.380,88 €	22-04-25
2024/075	Caractérisation de réseaux d'assainissement de la Boite du Hainaut	S	NSPP	24-09-24	SAFE AND SOUND (lot 1)	BE 0463 952 978	1180	Bruxelles	Belgique	132.023,40 €	10-06-25
2024/076	Réhabilitation et mise à niveau de la station d'épuration de Goughnies	T	PO	24-09-24	GLOBEZEMIT Wallonie	BE 0889 488 020	4052	Beaufays	Belgique	137.220,00 €	20-03-25
2024/077	Transport et valorisation agricole des boues déshydratées et chaulées des stations d'épuration de Montignies et Roselles	S	PO	16-09-24	NON-ATTRIBUTION						
2024/082	Mise en place de totems d'identification sur certains sites IGRETEC et signalisation de PAE sur le territoire de Charleroi Métropole	F	NSPP	18-02-25	NON-ATTRIBUTION						
2024/082 BIS	Mise en place de totems d'identification sur certains sites IGRETEC et signalisation de PAE sur le territoire de Charleroi Métropole	F	NSPP	13-05-25	PETRUS	BE 0407 269 247	1190	Forest	Belgique	62.442,00 €	08-07-25
2024/083	Réalisation étude d'orientation ou combinée d'orientation et de caractérisation sur le bâtiment ZAM12 à Charleroi	S	NSPP	15-10-24	RSK Benelux	BE 0480 230 370	1400	Nivelles	Belgique	32.357,94 €	28-01-25
2024/085	Equipements de protection individuelle	F	PO	12-11-24	VDP SAFETY	BE 0452 226 074	2530	Boechout	Belgique	421.807,16 €	28-01-25

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution	
2024/086	Egouttage, distribution d'eau et amélioration de la rue Jean Froie à Ransart	T	PO	24-09-24	COLAS Belgium	BE 0434 888 612	4367	Crisnée	Belgique	2.467.707,00 €	14-10-25	
2024/088	Acquisition et mise en place logiciel RH	F	PO	12-11-24	TAMA HRS	BE 0540 841 910	1050	Ixelles	Belgique	598.264,80 €	10-06-25	
2024/089	Isolation de 2 conduites métalliques traversant le canal Charleroi-Bruxelles à Viesville	T	NSFP	15-10-24	NON-ATTRIBUTION							28-01-25
2024/090	Contrôle réglementaire équipements et accessoires de levage, EPI, ascenseurs et réservoirs à air comprimé	S	NAAPP	15-10-24	BTI asbl (Lot1)	BE 0459 361 613	9051	Sint-Denijs-Westrem	Belgique	138.017,30 €	20-03-25	
2024/091	Implémentation d'une solution de protection des travailleurs isolés, télépointage, géolocalisation de véhicules	F	NAAPP	12-11-24	NORMEC BTV asbl (Lot2)	BE 0406 486 616	2600	Berchel	Belgique	13.739,50 €	20-03-25	
2024/092	Egouttage et amélioration rues du Déversoir et de Leernes à Landelles	T	PO	10-12-24	IT-Optics	BE 0473 274 282	7000	Mons	Belgique	219.912,50 €	22-04-25	
2024/093	Téléphonie mobile d'IGRETEC	S	PO	12-11-24	NON-ATTRIBUTION							26-08-25
2024/094	Projet A6K-E6K Hub innovation et formation - Lot 2 Réhabilitation bâtiment Tri Postal - Gros-cœurre fermé	T	PCAN	24-10-24	ORANGE Belgium	BE 0456 810 810	1140	Bruxelles	Belgique	120.224,40 €	28-01-25	
2024/095	Projet A6K-E6K Hub innovation et formation - Lot 3 HVAC et sanitaires	T	PCAN	25-10-24	SSM DUCHENE - BEMAT	BE 0405 619 851 (Duchêne) BE 0402 375 301 (Bemat)	4477 6060	Strée Gilly	Belgique	15.984.223,25 €	28-01-25	
2024/097	Désignation d'un réviseur d'entreprises en qualité de commissaire	S	NAAPP	28-01-25	SSM CEGELEC-VMA Sud A6K-E6K	BE 0402 031 346 (Cegelec) BE 0427 983 202 (VMA Sud)	1130 6040	Bruxelles Jumelet	Belgique	14.454.205,83 €	28-01-25	
2024/098	Achat de matériel horticoles et entretien	F	NSFP	10-12-24	RSM INTERAUDIT	BE 0436 391 122	1180	Uccle	Belgique	161.600,00 €	20-03-25	
2024/100	Remplacement des structures aération métalliques immergées des lagunes 1 et 2 à la station d'épuration de Mornignies	S	NSFP	10-12-24	Pierre GENN	BE 0451 835 106	5070	Fosses-la-Ville	Belgique	41.190,60 €	18-02-25	
2024/101	Désignation d'un expert biologiste pour inventaire faune et flore et plan d'actions pour la biodiversité	S	NSFP	10-12-24	NON-ATTRIBUTION							20-03-25
					ARIES CONSULTANTS	BE 0479 056 373	1301	Bierges	Belgique	25.420,00 €	10-06-25	

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2024/102	Remplacement dégrilleur fin station d'épuration de Roselles	F	NSPP	10-12-24	DUCHENE	BE 0405 619 851	4477	Modave	Belgique	105.000,44 €	20-03-25
2024/103	Réhabilitation bandes de roulement des décanteurs secondaires	T	NAPP	10-12-24	RC RENO	BE 0452 893 196	5590	Ciney	Belgique	276.665,06 €	20-03-25
2024/105	Placement de protections collectives	F	NSPP	10-12-24	JOMY	BE 0413 710 443	4450	Juprelle	Belgique	57.094,61 €	22-04-25
2024/107	Ecopole - Stations de pompage	T	PO	10-12-24	SOCOGETRA	BE 0442 280 903	6900	Marche -en-Famenne	Belgique	1.124.783,90 €	24-09-25
2024/108	Acquisition diffuseurs d'air pour la station d'épuration de Roselles	F	NSPP	10-12-24	ENVICON	HRB 9674	46535	Dinslaken	Allemagne	40.240,00 €	10-06-25
2024/110	Curage et endoscopie réseau de collecte de Levat-Chaudeville	S	NSPP	10-12-24							23-09-25
2024/111	Entretien des abords des stations d'épuration, de pompage et de démergement sur les sites	S	PO	18-02-25	KRINKELS	BE 0821 547 933	1190	Bruxelles	Belgique	647.318,18 €	10-06-25
2024/112	Ecopâturage sur différents sites IGRETEC	S	NSPP	18-02-25	ECOPATURE	BE 0887 990 062	6240	Farciennes	Belgique	154.548,00 €	26-08-25
2024/113	Collecteur du Buzet et égouttage et amélioration rues Communes et de la Station à Buzet	T	PO	08-07-25	WILLEMEN Infra (phase 1)	BE 0405 092 190	9031	Drogenen	Belgique	3.826.785,87 €	19-12-25
2024/114	Acquisition scanner pour relevés topographiques et de bâtiments	F	NSPP	28-01-25	LEICA GEOSYSTEMS	BE 0862 000 396	1831	Machelen	Belgique	73.308,99 €	04-04-25
2023/067	Pose collecteur et réfection voiries et trottoirs à Wangenies (tranches conditionnelles 2 et 3)	T	PO	30-01-24	Els Maurice WANTY	BE 0401 212 289	7134	Péronnes-lez-Binche	Belgique	114.708,60 €	09-12-25
2023/076	Réhabilitation de 5 stations de pompage sur le réseau de Ham-sur-Heure	T	NAPP	24-09-24	TEGEC	BE 0464 301 485	4432	Alleur	Belgique	246.675,16 €	22-04-25
2023/086	Egouttage et amélioration rue de la Rancune à Lobbes	T	NAPP	27-08-24	Els Maurice WANTY	BE 0401.212.289	7134	Peronnes-lez-Binche	Belgique	556.495,53 €	28-01-25
2023/096	Egouttage et amélioration rue du Tram et ruele Edouard Bailion à Wanfercée-Baulet	T	PO	24-09-24	Entreprises Jean NONNET et Fils	BE 0417 072 581	5190	Jemeppe-sur-Sambre	Belgique	1.898.587,81 €	26-08-25

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	BCE	Code Postal	Localité	Pays	Montant	Décision d'attribution
2022/009 BIS	Fourniture, pose, mise en service, entretien omnium et exploitation bornes de recharge électrique accélérée (tranche conditionnelle)	S	PCAN	12-07-22	COLLIGNON Eng	BE 0420 578 340	6997	Erezée	Belgique	66.111,80 €	10-06-25
2022/075 BIS	Récupération des eaux usées du Quartier des Nations à la rue de Presles à Villers-Poterie	T	NAAPP	20-02-24	ROUSSEAUX Infra (lot 1) TEGEC (lot 2)	BE 0411 524 973 BE 0464 301 485	7180 4432	Seneffe Aleur	Belgique Belgique	242.713,27 € 93.371,03 €	20-03-25 20-03-25

PRINCIPALES DÉCISIONS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU EXÉCUTIF D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RECRUTEMENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Katherine CHEVALIER, actuelle Secrétaire Générale d'IGRETEC, prenant sa retraite à partir du 1^{er} juillet 2026, il convenait de lancer une procédure de recrutement en externe/de promotion en interne en vue de pourvoir à sa succession.

En séance du 23 septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration ont décidé, à l'unanimité, d'approuver la procédure, les conditions et le planning relatifs au recrutement du futur Secrétaire Général, amendés par le Bureau Exécutif, à la suite du Conseil d'Administration du 26 juin 2025 et renégociés avec les organisations représentatives des travailleurs.

Le 31 octobre 2025, la Tutelle a marqué accord sur la décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2025 relative à la procédure de recrutement en vue de pourvoir à la succession du Secrétaire Général d'IGRETEC.

DIGITALISATION DES FEUILLES DE PAIE

CIVADIS, fournisseur du logiciel de paie au sein d'IGRETEC, a informé l'intercommunale, de la fermeture très probable de son service « imprimerie » pour la fin de l'année 2025. L'arrêt de cette activité signifie que l'impression des fiches de paie et leur mise sous pli ne seront plus assurées par le prestataire.

Cette décision de CIVADIS s'inscrit dans la tendance de fond allant vers la dématérialisation des documents sociaux.

Un Comité de concertation/négociation s'est tenu le 4 juin 2025 avec un point consacré à la digitalisation des fiches de paie.

Lors de ce Comité de concertation/négociation, un Protocole d'accord a été conclu entre les parties sur le principe de la digitalisation des fiches de paie et des documents sociaux.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce projet ont été définies lors du Comité de négociation/concertation du 13 août 2025 et un Protocole d'accord a été conclu à cette même date.

En séance du 23 septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration ont décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre de la digitalisation des fiches de paie et documents sociaux.

BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif a, conformément à l'article 24.2. des statuts, la compétence des décisions individuelles relatives aux Ressources Humaines.

En 2025, il a traité :

- 53 engagements dont 33 à durée indéterminée et 20 à durée déterminée (à noter : une même personne peut être engagée à durée déterminée et ensuite indéterminée) ;
- 11 démissions ;
- 5 demandes de mise à la retraite.

Il a examiné et pris des décisions dans le cadre de 11 déclarations d'accident du travail :

- 10 se clôturant sans séquelles indemnissables ;
- 1 se clôturant avec séquelles indemnissables.

Il a validé 9 progressions barémiques suite à un changement de fonction.

Il a examiné 46 demandes de progressions barémiques des collaborateurs, a marqué accord sur 33 d'entre elles et refusé les autres.

Dans le cadre du Protocole d'accord de novembre 2023 relatif aux résultats du Benchmark, le Bureau Exécutif a marqué accord sur 3 ajustements barémiques suivant le positionnement par rapport à la médiane du marché.

Il a décidé d'octroyer l'avance sur l'intéressement du personnel aux résultats de l'intercommunale, basé sur l'évaluation des collaborateurs.

Il a été tenu averti des modifications de régime de travail.

Il a été tenu averti des modifications organisationnelles au sein de l'intercommunale.

LITIGES GÉRÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET/OU PAR LE BUREAU EXÉCUTIF D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

GESTION DE LA QUALITÉ TOTALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Plus d'un quart de siècle d'engagement sans discontinuer dans la démarche Qualité !

Depuis le 22 mai 2000, date de notre première certification ISO 9001 (modèle d'organisation visant la satisfaction des clients), nous avons su nous adapter et conserver notre précieux certificat au fil des reconductions.

C'est le fruit d'une démarche d'amélioration supportée, notamment, au travers de notre Plan Opérationnel qui est l'outil de pilotage devant permettre à IGRETEC de réaliser sa vision en accord avec ses 8 axes stratégiques (missions).

L'approche « risques » constitue un élément fondateur dans la définition et l'évolution de notre Plan Opérationnel.

En 2025, les différents niveaux de l'organisation ont procédé à la révision annuelle des analyses SWOT ainsi qu'à la définition des plans d'actions prioritaires permettant la gestion des risques. L'analyse SWOT nous permet de déterminer les Forces (Strengths), Faiblesses (Weaknesses), Opportunités (Opportunities) et Menaces (Threats).

En novembre 2025, nous avons réussi notre premier audit externe de suivi réalisé par la société Vinçotte, dans le cadre de notre 8^{ème} recertification selon la version 2015 de la norme ISO 9001.

Nos équipes d'auditeurs internes ont réalisé 6 audits internes « Qualité » afin de suivre la bonne application de nos processus en 2025. 9 opportunités d'amélioration ont ainsi été formulées.

Par ailleurs, nous avons également procédé à 38 modifications de notre structure documentaire (procédures, instructions ou formulaires).

Au niveau de la gestion environnementale, le second audit de suivi de la 7^{ème} recertification selon la version 2015 de la norme ISO 14001 de la Direction Exploitation des ouvrages d'assainissement et de démergement a été passé avec succès en mai 2025.

Outre cette reconnaissance internationale, 40 stations d'épuration (sur les 45 exploitées) ainsi que le siège d'exploitation et le laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, ont également vu leur enregistrement EMAS renouvelé au niveau européen.

La démarche visant à poursuivre et à structurer les efforts réalisés ces dernières années en matière d'économie d'énergie par la Direction Exploitation des ouvrages d'assainissement et de démergement a été récompensée en juin 2025 par la certification ISO 50001, relative au Management de l'énergie, des 20 stations d'épuration gérées par IGRETEC qui consomment le plus d'énergie.

Outre les certifications ISO 9001, ISO 14001 et EMAS et ISO 50001, IGRETEC s'est engagée dans un processus de certification selon la norme ISO 27001 relative à la sécurité de l'information et la directive européenne NIS2 relative à la cybersécurité.

Mais bien entendu, rien n'est possible sans la motivation et le professionnalisme des femmes et des hommes qui constituent notre grande maison et cette réussite est, avant tout, celle de notre personnel.

INFORMATIONS NON FINANCIERES – FEUILLE DE ROUTE VERS LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté un programme mondial ambitieux qui vise à promouvoir un meilleur avenir pour tous, en ouvrant la voie à l'éradication de l'extrême pauvreté, à la lutte contre les injustices et inégalités ainsi qu'à la protection de notre planète. Cet Agenda s'articule autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), déclinés en 169 cibles, qui définissent et traduisent les priorités pour assurer une transition juste vers un développement durable à l'horizon 2030.

Pour concrétiser ces Objectifs au niveau local, la Wallonie a lancé un appel en vue d'accompagner diverses organisations publiques et privées dans leur démarche de transition vers un développement durable.

METHODE

Cinq demi-journées d'accompagnement avec une coach ont été mises à notre disposition afin de faire un état des lieux de nos impacts (diagnostic) et d'identifier, avec l'aide de nos parties prenantes, les actions les plus pertinentes à mener pour contribuer aux 17 ODD (plan d'action).

DIAGNOSTIC

Le diagnostic a été réalisé par les différents services, d'une part, sur base des impacts positifs et négatifs des activités et métiers d'IGRETEC (impacts externes) et, d'autre part, à travers les opérations internes.

Les résultats ont ensuite été compilés afin d'obtenir un diagnostic « externe » et « interne » avant de choisir les ODD prioritaires qui seraient soumis à avis des parties prenantes internes et externes.

Sur cette base-là, les 6 ODD suivants ont été soumis au Comité Stratégique pour validation le 5/5/2023 :



Sur demande de la Wallonie, la feuille de route rédigée a été revue et évaluée afin de l'actualiser. Pour ce faire, notre organisation a obtenu le support de l'asbl Espace-Environnement.

Un premier entretien a été mené en mars 2025 afin, d'une part, de faire le bilan de l'intégration des ODD au sein de notre organisation et, d'autre part, d'évaluer la mise en œuvre de notre feuille de route.

Sur les 24 actions reprises dans notre feuille de route, 4 actions sont terminées, 15 actions sont en cours, 2 actions sont non commencées et 3 actions ont été abandonnées.

L'ensemble des éléments de suivi de ces actions sont repris dans les tableaux ci-après.

Suite à cet entretien et cet état d'avancement, un atelier méthodologique a été organisé en juin 2025 afin de mettre à jour notre plan d'actions. À cette occasion, nous avons adapté certaines actions en cours ou non-commencées, et nous avons ajouté de nouvelles actions afin d'étoffer notre feuille de route.

PLAN D'ACTION



Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Proposer l'accès à un fruit local et/ou Fairtrade et de saison par travailleur par jour, et adapter cette quantité pour éviter toute forme de gaspillage	IGRETEC	3.4. Promouvoir la santé mentale et le bien-être	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Taux de non-consommation Marché public pour fournitures Quantité (kg) de fruits fournis et consommés/an	Septembre 2024 2025 Récurent ensuite	Terminée	Pas encore analysé Fait Estimé, pas encore analysé
Distributeur de repas sains	IGRETEC	3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Etude de marché pour vérifier s'il existe des prestataires éligibles et disponibles	Juillet 2025	Terminée	Fait

Proposer l'accès à des collations et des boissons saines et équilibrées pour les travailleurs	IGRETEC	3.4. Promouvoir la santé mentale et le bien-être	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Proportion de collations/boissons remplacées par des collations/boissons saines et équilibrées	Septembre 2025	Terminée	Pas encore analysé
objectif opérationnel							
Améliorer la santé et le bien-être au travail des collaborateurs d'IGRETEC							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Sensibiliser les membres du personnel aux risques liés à la sédentarité et proposer/promouvoir des activités sportives et physiques en marge ou en dehors des horaires de bureau	IGRETEC	3.4. Promouvoir la santé mentale et le bien-être	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Nombre d'activités sportives et de vitalité organisées par IGRETEC Nombre d'activités relayées (newsletter, articles, ...) par mois vers les travailleurs d'IGRETEC	Action annuelle	En cours	Formulaire d'actions solidaires Mise en place d'une récolte de données auprès des collègues sur leurs pratiques sportives et physiques

Favoriser une alimentation équilibrée (saine et de saison) chez IGRETEC							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Proposer un salade bar composé de crudités locales et/ou bio	IGRETEC	3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Marché public de fournitures	Avril 2027	Non commencée	En attente d'un prestataire capable de fournir ce service

Favoriser une alimentation équilibrée (saine et de saison) chez IGRETEC							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Nouvelle action : Agriculture urbaine – Intégrer des projets à SOLEO et sur les PAE	IGRETEC	3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Mise en œuvre d'actions en lien avec l'agriculture urbaine	Fin 2026	Non commencée	/
Nouvelle action : Agrandissement du local vélos à disposition des collaborateurs d'IGRETEC	IGRETEC	3.4. Promouvoir la santé mentale et le bien-être	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Mise en service d'un nouveau local vélo	Décembre 2025	Non commencée	/



Replanifier la conception en amont de projets de construction/rénovation urbaine issus du bureau d'études d'IGRETEC							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Réaliser un recueil des matériaux et techniques innovants mis en œuvre dans le cadre de chantiers IGRETEC	IGRETEC	9.5. Développer la technologie et innover	Axe 1 : Développer les partenariats Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Base de données	Juin 2025 Mise à jour récurrente de la base de données	En cours	Base de données créée

<div style="float: right; background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">objectif opérationnel</div> Repenser la conception en amont de projets de construction/rénovation urbaine issus du bureau d'études d'IGRETEC							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Renforcer la collaboration et l'intégration entre les équipes de conception et les équipes de maintenance des infrastructures d'IGRETEC	Direction des Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études Direction du développement économique, territorial et stratégique Direction exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement	9.1. Bâtir des infrastructures durables et résilientes	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Cadrage de la collaboration Création d'une base de données collaborative	2025 Récurent ensuite	En cours	Document de collaboration créé

Intégrer une réflexion circulaire et durable systématique à l'ensemble des projets							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Mettre en place un groupe de travail avec des juristes et des concepteurs de projets dans le but d'intégrer des clauses en lien avec le développement durable au sein des cahiers des charges	Direction des Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études Service juridique Département Exploitation des Infrastructures d'Accueil Economique	9.1. Bâtir des infrastructures durables et résilientes	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Identification des marchés incluant des clauses durables allant au-delà des exigences réglementaires Proportion de marchés publics passés incluant des clauses durables	2028	En cours	Identification des marchés incluant des clauses environnementale, sociale, anti-dumping
Nouvelle action : Systématiser le recours à des matériaux/plateformes de réemploi dans les projets d'IGRETEC	Direction des Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études	9.1. Bâtir des infrastructures durables et résilientes	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Nombre de projets incluant des matériaux de réemploi	2028	Non commencé	/



Rendre les projets menés par IGRETEC plus résilients face aux conséquences du changement climatique (adaptation)							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Évaluer les différents types de risques climatiques et vérifier s'ils sont suffisamment traités dans les activités et métiers d'IGRETEC (adaptation aux tempêtes, sécheresses, canicules, inondations, etc.)	IGRETEC	13.1. Renforcer les capacités d'adaptation	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi Métropole	Bilan des risques et aléas climatiques ayant une incidence sur les activités, projets et métiers d'IGRETEC	Mi-2026	En cours	Réception des offres en novembre 2025

Réduire l’empreinte carbone des transports utilisés par les collaborateurs d’IGRETEC							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Mettre en place une politique de mobilité commune à l'ensemble des travailleurs d'IGRETEC via la réalisation d'un plan d'actions basé sur le bilan mobilité	IGRETEC	13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi Métropole	Analyse des besoins / Nombre de propositions de mobilité durable pour se rendre chez IGRETEC et taux de mise en œuvre Plan d'actions annuel validé par le C.S.	2026	En cours	Adoption d'actions issues du bilan mobilité

Réduire l'empreinte carbone des transports utilisés par les collaborateurs d'IGRETEC									
objectif opérationnel									
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025		
Nouvelle action : Mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse des risques/étude de vulnérabilité	IGRETEC	13.1. Renforcer les capacités d'adaptation	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi Métropole	Mise en œuvre des différentes actions	2028	Non commencé	/		



Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC							objectif opérationnel
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Former les auteurs de projets à l'intégration de la biodiversité au sein de ceux-ci, notamment à l'intégration systématique de la trame verte, bleue et noire sur les nouvelles zones aménagées par IGRETEC	Direction du développement économique, territorial et stratégique Direction des Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études Direction exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Nombre d'auteurs de projets formés à l'intégration de la biodiversité	Mi-2025	En cours	Collègues spécialistes en biodiversité à disposition des collègues en interne

Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC						
objectif opérationnel						
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)
Créer une base de données ressources en matière de biodiversité	IGRETEC	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Création de la base de données	Mi-2026	En cours
						En cours de mise en œuvre
						Suivi des indicateurs 2025

Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Effectuer un inventaire faune et flore et établissement de plans d'actions en faveur de la biodiversité sur plusieurs des infrastructures gérées par IGRETEC	Direction du développement économique, territorial et stratégique Direction exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement	15.8. D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable	Etablissement de l'inventaire Taux de réduction des espèces invasives suite à la mise en œuvre d'un plan de lutte Plan de lutte contre les espèces invasives Plan de valorisation des espèces remarquables	Fin 2025 2027 Fin 2025 Fin 2025	En cours	Inventaire faune et flore réalisé

Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC						
objectif opérationnel						
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)
<p>Nouvelle action : Suivi et mise en œuvre des plans d'actions issus des inventaires faune et flore</p>	<p>Direction du développement économique, territorial et stratégique</p> <p>Direction exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement</p>	<p>15.8. D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p>	<p>Axe 2 : Accompagner la transition énergétique</p> <p>Axe 2.5 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du développement durable</p>	<p>Mise en œuvre des actions issues de l'inventaire faune et flore</p>	<p>2027</p>	<p>Non commencé</p>
						<p>Suivi des indicateurs 2025</p>

Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC							objectif opérationnel
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
<p>Nouvelle action : Diffuser les réalisations phare et le nom des référents biodiversité sur le nouvel Intranet</p>	IGRETEC	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Alimentation du Nouvel Intranet	Récurrent et dépendant du nouvel Intranet	Non commencé	/

Renforcer les actions en faveur de la biodiversité au travers des projets mis en œuvre par IGRETEC							objectif opérationnel
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
<p>Nouvelle action : Intégrer de façon systématique les horticulteurs d'IGRETEC dans les projets d'aménagements d'abords de projets de bâtiments d'IGRETEC</p>	IGRETEC	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergétiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Nombre de projets intégrant l'apport des horticulteurs	2028	Non commencé	/



Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Faire des propositions favorisant l'esprit d'équipe au sein des directions et entre elles	IGRETEC	16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.10. Garantir l'accès du public à l'information	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Décisions du Comité Stratégique	2025 2025 Mi-2026	Terminée	Note sur le team building approuvée par le CS

Intégrer toutes les dimensions du reporting extra-financier dans la gouvernance d'IGRETEC d'ici fin 2026						
objectif opérationnel						
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)
Préparer et mettre en œuvre la Corporate Sustainability Reporting Directive (création d'un groupe de travail interne, marché public pour la réalisation d'un bilan carbone, marché public pour soutien externe et accompagnement, etc.)	IGRETEC et externe	16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.10. Garantir l'accès du public à l'information	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Marché public Bilan carbone Marché public accompagnement Réalisation du reporting extra-financier	2025 2025 Mi 2026	Exécution en cours Exécution en cours Rédaction du rapport



Intégrer toutes les dimensions du reporting extra-financier dans la gouvernance d'IGRETEC d'ici fin 2026						
objectif opérationnel						
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)
Suite à la réalisation du bilan carbone, intégrer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le Plan Stratégique d'IGRETEC afin d'être aligné avec les objectifs régionaux, fédéraux et européens	IGRETEC	13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Axe 2 : Accompagner la transition énergétique	Intégration des objectifs de réduction dans le Plan Stratégique	Mi-2027	Non commencée
						En attente du bilan carbone (fin septembre)

Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
<p>Déclinaison du projet 64810 « Groupe de travail ODD » en sous-groupes de travail par thématiques en intégrant les ODD sélectionnés dans la feuille de route et des autres projets déjà en cours (définir les profils, la fréquence, le cadre, le mandat formel, les procédures, ...)</p>	<p>Actuel groupe ODD</p>	<p>17.17 Promouvoir les partenariats</p>	<p>Axe 1 : Développer les partenariats Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne</p>	<p>Appel à candidatures Indices au projet 64810 en fonction des objets des Sous-Groupes et suppression des numéros de dossiers excédentaires Communication interne au sujet des travaux des sous-groupes</p>	<p>Février 2024</p>	<p>Terminée</p>	<p>Sous-groupes créés</p>

Améliorer la Communication interne et externe							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Expliquer les rôles et les missions d'IGRETEC	IGRETEC et externe + le Comité de rédaction	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Taux de finalisation des contenus Publication sur les sites Internet et Intranet	A partir de la mi-2024 En lien avec le calendrier de refonte des sites	En cours	Intégration via l'intranet
Présentation des grands métiers d'IGRETEC à destination du personnel d'IGRETEC et des nouveaux engagés	IGRETEC	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Délivrable communiqué au personnel IGRETEC et présenté aux nouveaux engagés	Fin 2025	En cours	Intégration via l'intranet
Présentation des entités qui font partie de l'écosystème IGRETEC	IGRETEC	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Brochure renouvelée pour les nouveaux engagés + Nouvel Intranet	Fin 2025	En cours	Intégration via l'intranet

Améliorer la Communication interne et externe							
objectif opérationnel							
Actions à mettre en place	Périmètre / ancrage	Cibles ODD concernées	Lien documents stratégiques	Indicateurs	Échéance	Statut de réalisation (Non commencée/ En cours/ Terminée/ Abandonnée)	Suivi des indicateurs 2025
Communication régulière (hebdomadaire), en interne, à propos des projets IGRETEC en cours et à venir	IGRETEC	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Mails de communication ou Flash info à diffuser au travers du nouvel Intranet, présentation en revue de direction	Récurrent	En cours	Intégration via l'Intranet
Nouvelle action : Créer sur le site Web un espace reprenant toutes les actions réalisées en lien avec les ODD	IGRETEC	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Création de l'espace dédié aux ODD sur le site Web	2026	Non commencée	/
Nouvelle action : Organiser des rencontres thématiques avec les partenaires d'IGRETEC sur des thématiques liées aux ODD	IGRETEC	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne	Nombre de rencontres organisées par an	Récurrent	Non commencée	/

ELÉMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'IGRETEC

Néant.

DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2025, aucun événement susceptible d'influencer, de manière importante, les résultats et la position financière de la société ne s'est produit.

Néanmoins, la guerre, menée par la Russie en Ukraine depuis le mois de février 2022, continue à avoir des conséquences économiques, notamment dans le domaine de la construction. A cela, s'ajoute le conflit au Moyen-Orient qui entraîne la flambée des prix du pétrole et du gaz et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer quelles seront les conséquences réelles de ce contexte géopolitique exceptionnel sur la situation financière de la Société à long terme.

En sa séance du 24 mars 2026, le Conseil d'Administration a approuvé la demande de la SONACA, à savoir : le remboursement anticipatif du capital, soit 8.364.984,69 €, ainsi que le paiement du montant des intérêts calculés prorata temporis.

INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Repris dans les annexes aux comptes annuels (C-app 6.20).

STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)

Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

PERSONNEL OCCUPÉ À FIN DÉCEMBRE 2025

IGRETEC compte 400 travailleurs contractuels et 2 travailleurs statutaires.
Un de ces travailleurs est détaché dans une autre structure, douze d'entre eux sont en maladie longue durée en temps plein et six d'entre eux sont en maladie longue durée à temps partiel médical.

ORGANIGRAMME À FIN DÉCEMBRE 2025

Direction Générale		
Directeur Général 8 collaborateurs		
<u>Service Comptabilité et Finances</u> Chef de service	Chef de service = Directeur Général	
Département Comptabilité o Chef de département o 6 collaborateurs Département Finances et Recouvrement o Chef de département o 3 collaborateurs	Département Qualité o Chef de département et Responsable Management Qualité o 2 collaborateurs	
Secrétariat Général et Direction des Services Généraux		
Secrétaire Général / Directeur des Services Généraux 1 collaborateur		
<u>Service Informatique – Administration Générale</u> Chef de service	<u>Service Energie et Projets spéciaux</u> Chef de service 1 collaborateur	<u>Service Juridique – Centrale d'achats</u> Chef de service
<u>Staff direct</u> 1 Gestionnaire des achats Département Informatique o Chef de département = Chef de service o 7 collaborateurs Département Logistique et Administration Générale o Chef de département o 8 collaborateurs	Département Centrale d'Achat d'Energie o Chef de département o 3 collaborateurs o Cellule Guichet de l'Energie : ■ 4 collaborateurs Département Gestion des Participations Energétiques o Chef de département o Staff direct : 1 o 4 collaborateurs o Cellule Développement de solutions énergétiques : ■ 2 collaborateurs Département Contrôle Moteurs o Chef de département o 5 collaborateurs	Département Juridique o Chef de département o 6 collaborateurs Département Centrale d'achats Chef de Département = Chef de service o 1 collaborateur

<p><u>Service Assurances</u> Chef de service = Secrétaire Général</p> <p>Département Assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 2 collaborateurs 	<p><u>Service Relations IN HOUSE</u> Chef de service = Secrétaire Général</p> <p>Département Relations In House</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 5 collaborateurs 	<p><u>Service Gestion des Ressources humaines</u> Chef de service</p> <p><u>Staff direct</u> Cellule Mobilité : 1 collaborateur</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 5 collaborateurs
<p>Direction des Maîtrise d’Ouvrage et Bureau d’Etudes</p>		
<p>Directeur 1 collaborateur</p>		
<p><u>Staff direct</u></p> <p>Cellule Budget et Planification : 1 collaborateur</p> <p>Cellule Développement et Processus : Responsable Développement : 1 collaborateur Chargés d’études de faisabilité : 3 collaborateurs Développeur de projet Construction : 1 collaborateur Chargé de projet en Maîtrise d’usage : 1 collaborateur</p>		
<p><u>Service Maîtrise d’ouvrage, Surveillance et Coordination Sécurité-Santé</u> Chef de service</p> <p><u>Staff direct</u></p> <p>Assistant de direction : 1 collaborateur</p> <p>Cellule Coordination Sécurité-Santé et Contrôle Social o 3 collaborateurs</p> <p>Cellule Support et Gestion de Subsidés o 4 collaborateurs</p> <p>Département Maîtrise d’Ouvrage - Projets o Chef de département o 9 collaborateurs</p> <p>Département Maîtrise d’Ouvrage - Exécution o Chef de département o 10 collaborateurs</p>	<p><u>Service Bureau d’Etudes Pôle du bâtiment</u> Chef de service</p> <p><u>Staff direct</u></p> <p>BIM Manager : 1 collaborateur Développeur BIM : 1 collaborateur Chef de projet ISPPC : 1 collaborateur Gestionnaire technico-administratif : 1 collaborateur Assistant technico-administratif : 1 collaborateur</p> <p>Département Etudes immobilières et Urbanité o Chef de département o 24 collaborateurs</p> <p>Département Etudes Efficience Energétique et Durabilité o Chef de département o 13 collaborateurs</p> <p>Département Expertise Immobilière et Génie Civil o Chef de département o 5 collaborateurs</p> <p>Département Dessin et Assistance à la Conception o Chef de département o 13 collaborateurs</p>	<p><u>Service Bureau d’Etudes Pôle de l’Eau</u> Chef de service</p> <p><u>Staff direct</u></p> <p>Assistant de direction : 1 collaborateur Assistants technico-administratifs : 3 collaborateurs Chargé d’opérations en MO : 1 collaborateur</p> <p>Département Cartographie et Topographie o Chef de département o 4 collaborateurs</p> <p>Département Ingénierie de l’Eau et des Espaces Publics o Chef de département o 15 collaborateurs</p>

Direction du Développement Economique, Territorial et Stratégique		
Directeur 3 collaborateurs		
<u>Staff direct</u> Chargé de communication : 1 collaborateur Gestion des développements de PAE : 1 collaborateur Gestion des structures associées : 1 collaborateur Chef de projet – Projet de territoire : 1 collaborateur		
<p><u>Service Développement Economique</u> Chef de service</p> <p>Département Animation Economique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 6 collaborateurs <p>Département Gestion Commerciale et Prospects</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 4 collaborateurs <p>Cellule Charleroi Métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> o Coordination : 1 collaborateur o 4 collaborateurs 	<p><u>Service Développement Territorial</u> Chef de service</p> <p><u>Staff direct</u> Chargé de projets en Développement durable et patrimoine immobilier : 1 collaborateur Chargé de projet : 1 collaborateur</p> <p>Département Aménagement du Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de Département o 9 collaborateurs <p>Département Exploitation des Infrastructures d'Accueil Economique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 14 collaborateurs <p>Cellule Gestion des Espaces Verts</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef d'équipe o 5 collaborateurs 	<p><u>Service Développement Stratégique</u> Chef de service</p> <p>Département Gestion Financière et Budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 3 collaborateurs <p>Département Développement et Prospective</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département = Chef de service o 10 collaborateurs
Direction / Service Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement		
Directeur 1 collaborateur		
Cellule Environnement 2 collaborateurs		
<p>Chef de Service = Directeur</p> <p>Département Gestion technico-administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 5 collaborateurs 	<p><u>Service Gestion Opérationnelle des Stations</u> Chef de service</p> <p>Département Stations et Laboratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 2 Chefs d'équipe o 14 collaborateurs <p>Département Stations et Atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 1 Chef d'atelier o 2 Chefs d'équipe o 11 collaborateurs <p>Département Stations et Automatisation</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 1 Chef d'équipe o 9 collaborateurs <p>Département Stations et Intrants</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 2 Chefs d'équipe o 9 collaborateurs 	<p><u>Service Support et Réseaux d'Assainissement</u> Chef de service</p> <p>Département Logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 6 collaborateurs <p>Département Bureau Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 7 collaborateurs <p>Département Réseaux d'Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> o Chef de département o 1 Responsable Collecteurs o 3 Chefs d'équipe o 14 collaborateurs

STRUCTURE DE L'EMPLOI À FIN DÉCEMBRE 2025

Métiers	Nombre de titulaires
Administrateur Réseau	1
Administrateur Systèmes & Développeur Web	1
Architecte	22
Architecte stagiaire	1
Architecte Système	1
Assistant administratif	5
Assistant administratif et financier	5
Assistant Concepteur	12
Assistant de Direction	9
Assistant de Projet	4
Assistant d'Opérations en Maîtrise d'Ouvrage	3
Assistant Juridique	6
Assistant Logistique	3
Assistant Technico-administratif	6
Automaticien	4
BIM Coordinateur	1
Chargé de Communication	4
Chargé de Formation et Projets RH	1
Chargé de Gestion financière	3
Chargé de Projet	23
Chargé de Projet en Maîtrise d'Usage	1
Chargé de Projet Qualité	2
Chargé de Recrutement et Projets RH	1
Chargé de Relations	1
Chargé d'Etudes	11
Chargé d'Etudes de faisabilité	3
Chargé d'Etudes en stabilité	7
Chargé d'Etudes en techniques spéciales	12
Chargé d'Etudes en VRD	14
Chargé d'Opérations en Maîtrise d'Ouvrage	13
Chauffeur	2
Chef de Projet	7
Comptable	12
Conseiller	7
Conseiller en Assainissement	1
Conseiller en Prévention	2
Conseiller Juridique	1
Consultant en Energie	4
Contrôleur Budgétaire	1
Coordinateur de projets IT	1
Coordinateur Helpdesk IT	1

Coordinateur Sécurité-Santé niveau A	1
Coordinateur Sécurité-Santé niveau B	1
Coordinateur Services énergétiques	2
Dessinateur	5
Développeur de Projet Construction	1
Employé Achats	4
Géomètre-Expert immobilier	3
Gestionnaire budgétaire	1
Gestionnaire Centrale d'Achat d'Energie	1
Gestionnaire Commercial	5
Gestionnaire Comptable	3
Gestionnaire de Chantier	2
Gestionnaire de Données	1
Gestionnaire de Dossiers	4
Gestionnaire de Travaux en infrastructures et réseaux	3
Gestionnaire des Assurances	1
Gestionnaire Financier	1
Gestionnaire Fleet	1
Gestionnaire Infrastructures	11
Gestionnaire Réseau d'assainissement	4
Gestionnaire Ressources Humaines	5
Gestionnaire Technico-administratif	2
Horticulteur	6
Imprimeur-Reprographe	1
Ingénieur Exploitation	7
Ingénieur Maintenance	4
Ingénieur Système	2
Juriste	8
Magasinier	3
Manœuvre	4
Mètreur	1
Planificateur	1
Réceptionniste	2
Réfecteuriste	1
Responsable Communication	1
Responsable Développement	1
Responsable Management Environnemental	1
Responsable PEB	2
Responsable Qualité	1
Support Helpdesk IT	1
Surveillant de Travaux	6
Technicien Chimiste	7
Technicien Contrôle Moteurs	6
Technicien d'Atelier	4
Technicien d'Entretien d'ouvrages d'épuration	31

Technicien en Suivi de maintenance	1
Technicien Immobilier	4
Technicien Réseau d'assainissement	13
Topographe	2
Total général	402

EVOLUTION ET PRÉVISION D'EMPLOI

Au 1^{er} janvier **2026**, les postes suivants sont à pourvoir dans le courant de l'année **2026** dont *procédures de recrutements débutées en 2025 non clôturées* :

- 1 Assistant en maintenance du bâtiment (remplacement)
- 1 Gestionnaire de travaux en infrastructures & réseaux (remplacement)
- 1 Technicien de maintenance (remplacement)
- 1 *Automaticien (remplacement)*
- 1 *Chef de Département « Communication » (promotion interne)*
- 1 *Secrétaire Général (remplacement)*

ANNEXE - RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC (ART. L1523-17§2 ALINEA 3 DU CDLD)

L'article L1523-17 § 2 (nouveau) du CDLD stipule que :

« §2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence. Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. »

En sa séance du 24 mars 2025, le Comité de Rémunération a établi, à destination du Conseil d'Administration, le rapport suivant :

1. Membres des organes de gestion – Rappel de la théorie

1.1. Rémunérations du Président et du Vice-Président

L'article L5311-1 § 3 du CDLD précise que seuls le Président et le Vice-Président d'une personne morale peuvent percevoir, en lieu et place d'un jeton de présence, une rémunération et des avantages en nature pour l'exercice de leur fonction. Le Président et le Vice-Président ne peuvent pas, dans ce cas, bénéficier d'autres rémunérations ou jetons de présence dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la personne morale.

Président : l'article L5311-1 § 6 du CDLD précise que le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du Président, ne peut être supérieur au montant qui figure en annexe 1 au Code. Il résulte de l'addition des points selon les paramètres et la méthode de calcul déterminés dans cette même annexe.

Vice-Président : l'article L5311-1 § 5 du CDLD précise que le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du Vice-Président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le Président de la même personne morale.

Selon l'annexe 1 du CDLD, la rémunération brute annuelle attachée à un mandat dérivé est déterminée à partir de trois critères :

- 1° la population des communes ou des C.P.A.S. associés ;
- 2° le chiffre d'affaires de l'institution ;
- 3° le personnel occupé.

La distribution statistique de ces trois critères est la clé qui permet de classer les institutions et de les rattacher à un plafond spécifique.

Population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- 1° Population de 0 à 75 000 habitants : 0,25
- 2° Population de plus de 75 000 à 250 000 habitants : 0,50
- 3° Population de plus de 250 000 à 450 000 habitants : 0,75
- 4° Population de plus de 450 000 habitants : 1

Les chiffres de la population considérés sont ceux arrêtés par le Gouvernement wallon conformément à l'article L 1121-3, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
La population desservie comprend celle des communes associées.

Chiffre d'affaires :

- 1° Chiffre d'affaires de 0 à 2.750.000 € : 0,25
- 2° Chiffre d'affaires de plus de 2.750.000 € à 15.500.000 € : 0,5
- 3° Chiffre d'affaires de plus de 15.500.000 € à 55.500.000 € : 0,75
- 4° Chiffre d'affaires de plus de 55.500.000 € : 1

Le chiffre d'affaires considéré est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2024) approuvés par l'Assemblée Générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

En cas de fusion, les chiffres considérés résultent de l'addition des chiffres d'affaires des sociétés concernées.

Personnel occupé en ETP :

- 1° Moins de 10 personnes occupées : 0,25
- 2° De 10 à 40 personnes occupées : 0,5
- 3° Plus de 40 à 250 personnes occupées : 0,75
- 4° Plus de 250 personnes occupées : 1

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel.
En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

L'addition de ces trois scores donne un score total pour l'institution allant de 0,75 à 3.
C'est ce score total qui permet de déterminer le plafond attaché à l'institution :

1° Score total de 0,75 :	plafond 1 :	5.713,47 €
2° Score total de 1 à 1,25 :	plafond 2 :	8.570,21 €
3° Score total de 1,50 à 1,75 :	plafond 3 :	11.426,94 €
4° Score total de 2 à 2,25 :	plafond 4 :	14.283,67 €
5° Score total de 2,50 à 2,75 :	plafond 5 :	17.140,41 €
6° Score total de 3 :	plafond 6 :	19.997,14 €

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau Comité de Rémunération. La délibération de l'Assemblée Générale est transmise à l'autorité de tutelle.

Pour IGRATEC, le score se présente comme suit :

Population : 2.139.544

(Base : statistiques publiées sur le site du Service Public de Wallonie – Arrêté du Gouvernement wallon établissant par province et par commune les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2024)

Population : 2.151.167

(Base : statistiques actualisées au 1^{er} janvier 2026 publiées sur le site du Service Public Fédéral Intérieur/ibz (Direction Générale Identité et Affaires citoyennes))

→ Score IGRATEC = 1

Chiffre d'affaires 2024 : 90.891.103 € (comptes 70/76a – excepté 75)

→ Score IGRATEC = 1

Personnel occupé en 2025 en ETP : 387,49

→ Score IGRETEC = 1

Score total : 3

- soit un plafond de 19.997,14 € pour le Président.
- soit un plafond de 75 % de 19.997,14 € pour le Vice-Président : 14.997,85 €

Conformément à l'article L5311-1 § 14 du CDLD, les montants maximaux sont liés aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public. Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.

En outre, conformément à l'Annexe 1 du CDLD, les nouvelles rémunérations sont perçues à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances, soit depuis le 1^{er} janvier 2026.

Par dérogation, l'article 89 du décret du 29 mars 2018 dispose que « A compter du 1er juillet 2018, les rémunérations liées à l'exercice des mandats au sein des nouveaux organes de gestion seront octroyées conformément aux dispositions de l'article 52 du présent décret et ne pourront être supérieures aux nouveaux plafonds fixés à l'annexe 1e. ».

En conséquence, les plafonds des rémunérations, à indexer selon la formule ci-dessus exposée, ont été fixés comme suit en Assemblée Générale du 29 juin 2018 et confirmés en Assemblée Générale du 19 décembre 2019, faisant suite au renouvellement des instances :

- Pour le Président : 19.997,14 €
- Pour le Vice-Président : 14.997,85 €

L'Assemblée Générale, en sa séance du 11 décembre 2025, a décidé de maintenir les décisions prises par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018, en conformité avec le Décret Gouvernance.

Le score obtenu pour l'année 2025 confirme le maintien de ces plafonds.

En outre, la rémunération est proportionnelle à la présence.

Conformément à l'article L5311-1 § 10 du CDLD :

- La rémunération du Président et du Vice-Président est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles sont tenues de participer les fonctions précitées. Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.
- Le Président et le Vice-Président qui n'ont pas participé à l'entièreté de la réunion sont considérés en défaut de participation. Une absence totale ou partielle à une réunion d'un organe de gestion, en raison d'une maladie, d'un congé de maternité ou d'un cas de force majeure, n'est pas considérée comme un défaut de participation, pour autant que cet état de fait puisse être dûment justifié.
- La rémunération est versée mensuellement, à terme échu.

La rémunération annuelle brute est versée aux Président et Vice-Président à concurrence de 1/12^{ème} chaque fin de mois.

En fin d'année, un décompte des présences est effectué et la situation des Président et Vice-Président est régularisée, éventuellement par prélèvement(s) sur les mensualités suivantes.

1.2. Jetons de présence

Conformément à l'article L5311-1 § 2 du CDLD :

- Un administrateur ne peut pas percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence ni d'avantage en nature.

- Il perçoit un seul jeton de présence pour chaque séance de l'organe de gestion à laquelle il assiste.
- Le montant du jeton de présence ne peut pas être supérieur à 125 euros. Conformément à l'article L5311-1 § 14 du CDLD, le montant maximal est lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public. Il est rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.
- Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté au sein de la même personne morale ou association de fait.
- A l'exception des réunions du Comité d'Audit, aucun jeton de présence, rémunération et avantage en nature n'est perçu pour la participation à des réunions d'organes qui ne sont pas des organes restreints de gestion au sens de l'article L1523-18 §2.
- Le mandat d'observateur tel que défini à l'article L5111-1 est exercé à titre gratuit.

Conformément à l'Annexe 1 du CDLD, les nouvelles rémunérations seront perçues à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances.

Par dérogation, l'article 89 du décret du 29 mars 2018 dispose que « A compter du 1er juillet 2018, les rémunérations liées à l'exercice des mandats au sein des nouveaux organes de gestion seront octroyées conformément aux dispositions de l'article 52 du présent décret et ne pourront être supérieures aux nouveaux plafonds fixés à l'annexe 1e. »

L'Assemblée Générale, en sa séance du 11 décembre 2025, a décidé de maintenir les décisions prises par l'Assemblée Générale, en sa séance du 29 juin 2018, à savoir :

- laisser le jeton de présence au montant actuel, pour les séances du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif, des Commissions Permanentes et du Comité d'Audit, soit 153,47 € imposable.
- conformément à l'article L 6451-1 §2 du CDLD, fixer le remboursement des frais de parcours des administrateurs sur base de l'article 13 de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours.

1.3. Application en IGRTEC

Le Comité de Rémunération a constaté que, conformément à la réglementation :

Le Président sortant a perçu une rémunération annuelle brute indexée de 21.081,32 € de janvier à juin 2025.

Le Président entrant a perçu une rémunération annuelle brute indexée de 21.219,97 € de juillet à décembre 2025.

Le Vice-Président a perçu une rémunération annuelle brute indexée de 15.811 € de janvier à juin 2025.

La Vice-Présidente a perçu une rémunération annuelle brute indexée de 15.914,97 € de juillet à décembre 2025.

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif, des Commissions Permanentes et du Comité d'Audit ont perçu, par séance, un jeton de présence d'un montant de 190,83 €, indexé à 194,65 € en mars 2025.

2. Rémunérations du Directeur Général et du Secrétaire Général

Les rémunérations indexées se présentent comme suit :

Directeur Général

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général	28	251.817,79 €	228.558,81 €	Rémunération barémique	Wallonie développement : non rémunéré
			18.983,52 €	Assurance de groupe patronale vie	Aquawal : non rémunéré
			2.511,24 €	Assurance de groupe patronale décès	Soresic : non rémunéré
			1.464,92 €	Titres repas part patronale (6,91 €)	Sodevimmo : non rémunéré
			299,30 €	Accès au service social collectif SFP	Charleroi Entreprendre : non rémunéré
			ATN		
			2.170,74 €	ATN véhicule de société	
			144,00 €	ATN GSM	
			36,00 €	ATN I-Pad	

Secrétaire Général

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Secrétaire Général	41	218.315,02 €	197.432,72 €	Rémunération barémique	Ressourcerie du Val de Sambre : non rémunéré
			15.736,44 €	Assurance de groupe patronale vie	
			3.477,48 €	Assurance de groupe patronale décès	
			1.409,64 €	Titres repas part patronale (6,91 €)	
			258,74 €	Accès au service social collectif SFP	
			ATN		
			2.938,28 €	ATN véhicule de société	
			144,00 €	ATN GSM	
			36,00 €	ATN I-Pad	

3. Politique globale de la rémunération

Le système barémique inchangé se présente comme suit :

Directeurs

Barème : 141

Avantages extra-légaux :

1. Contrat d'assurance de groupe de type « Contributions définies »
 - a. Une police patronale alimentée par des contributions versées par IGRETEC à raison de 2,5 % de la rémunération annuelle brute (et évoluant dans le temps pour pouvoir atteindre jusque maximum 4,5 % de la rémunération annuelle brute en fin de carrière).
 - b. Une police personnelle alimentée par une quote-part personnelle dans la constitution du capital fixée à 2,5 % du traitement annuel brut à répartir en 12èmes.
 - c. Une police patronale Décès couvrant un capital à libérer en cas de décès de l'affilié avant l'âge de 65 ans. Ce capital correspond à 240 % de la RAB, au moment de l'événement (pour des conjoints mariés ou sous le régime de la cohabitation légale). Si l'assuré est isolé, le capital correspond à 120 % de la R.A.B. Ce capital est éventuellement majoré de 30 % par enfant à charge avec un maximum de 120 %.

2. Assurance de groupe - Soins de santé :

Intervient en cas d'hospitalisation et couvre la partie de la facture d'hospitalisation à charge du patient pour les frais ayant fait l'objet d'une intervention de la mutuelle. La prime relative au travailleur est prise en charge par IGRETEC. Le travailleur a la possibilité d'affilier les membres de sa famille moyennant le paiement d'une prime dont le montant varie en fonction de l'âge de la personne à affilier.

3. Programmation sociale (petite prime de fin d'année spécifique aux organismes publics), fixée au prorata du nombre de mois prestés sur une partie de l'année écoulée.
4. Prime fixe de fin d'année : 8,33 % de la rémunération brute de fin d'année.
5. Participation variable aux bénéficiaires sur base :
 - d'une évaluation individualisée. La somme dégagée ne peut dépasser, pour chaque membre, 1,67 % de sa rémunération brute annuelle.
 - une somme attribuée de manière égale entre tous les membres du comité de direction interne encore en fonction au 31 décembre de l'année concernée sur base d'une évaluation globale du groupe. Cette somme ne peut dépasser 9 % de la somme des rémunérations brutes annuelles des membres concernés.

Les différents intéressements ne sont évidemment distribués que dans l'hypothèse où l'implication globale des membres de la société a dégagé des résultats permettant l'intéressement.

Les points 4 et 5 sont soumis à des conditions d'octroi notamment, l'entrée en service au plus tard le 30 avril de l'année considérée et le fait d'être sous contrat au 31 décembre de la même année.

6. Titres repas d'une valeur faciale de 8,00-€ avec une intervention de l'employeur fixée à 6,91-€ au 1^{er} janvier 2024.
7. GSM Policy : attribution d'un GSM de société sans limite de crédit d'appel (professionnel et/ou privé) [avec comptabilisation d'un ATN forfaitaire de 12,00 €].
8. Connexion internet : prise en charge partielle de la redevance d'abonnement à une connexion internet à domicile, plafonnée à 20 €/mois.
9. Véhicule de société avec carte carburant [avec comptabilisation d'un ATN suivant la législation applicable].

Chefs de service

Barèmes : 132 → 141

Avantages extra-légaux :

1. Contrat d'assurance de groupe de type « Contributions définies »
 - a. Une police patronale alimentée par des contributions versées par IGRETEC à raison de 2,5 % de la rémunération annuelle brute (et évoluant dans le temps pour pouvoir atteindre jusque maximum 4,5 % de la rémunération annuelle brute en fin de carrière).
 - b. Une police personnelle alimentée par une quote-part personnelle dans la constitution du capital fixée à 2,5 % du traitement annuel brut à répartir en 12èmes.
 - c. Une police patronale Décès couvrant un capital à libérer en cas de décès de l'affilié avant l'âge de 65 ans. Ce capital correspond à 240 % de la RAB, au moment de l'évènement (pour des conjoints mariés ou sous le régime de la cohabitation légale). Si l'assuré est isolé, le capital correspond à 120 % de la R.A.B. Ce capital est éventuellement majoré de 30 % par enfant à charge avec un maximum de 120 %.

2. Assurance de groupe - soins de santé :

Intervient en cas d'hospitalisation et couvre la partie de la facture d'hospitalisation à charge du patient pour les frais ayant fait l'objet d'une intervention de la mutuelle. La prime relative au travailleur est prise en charge par IGRETEC. Le travailleur a la possibilité d'affilier les membres de sa famille moyennant le paiement d'une prime dont le montant varie en fonction de l'âge de la personne à affilier.

3. Programmation sociale (petite prime de fin d'année spécifique aux organismes publics), fixée au prorata du nombre de mois prestés sur une partie de l'année écoulée.
4. Prime fixe de fin d'année : 8,33 % de la rémunération brute de fin d'année.
5. Participation variable aux bénéfices sur base :
 - d'une évaluation individualisée. La somme dégagée ne peut dépasser, pour chaque membre, 1,67 % de sa rémunération brute annuelle ;
 - une somme attribuée de manière égale entre tous les membres du comité de direction interne encore en fonction au 31 décembre de l'année concernée sur base d'une évaluation globale du groupe. Cette somme ne peut dépasser 9 % de la somme des rémunérations brutes annuelles des membres concernés.

Les différents intéressements ne sont évidemment distribués que dans l'hypothèse où l'implication globale des membres de la société a dégagé des résultats permettant l'intéressement.

Les points 4 et 5 sont soumis à des conditions d'octroi notamment, l'entrée en service au plus tard le 30 avril de l'année considérée et le fait d'être sous contrat au 31 décembre de la même année.

6. Titres repas d'une valeur faciale de 8,00-€ avec une intervention de l'employeur fixée à 6,91-€ au 1^{er} janvier 2024.
7. GSM Policy : attribution d'un GSM de société sans limite de crédit d'appel (professionnel et/ou privé) [avec comptabilisation d'un ATN forfaitaire de 12,00 €]
8. Connexion internet : prise en charge partielle de la redevance d'abonnement à une connexion internet à domicile, plafonnée à 20 €/mois.
9. Véhicule de société avec carte carburant [avec comptabilisation d'un ATN suivant la législation applicable] ou budget mobilité.

Ancienneté	M132	M141
0	27.647,33	29.965,93
1	27.647,33	29.965,93
2	28.985,04	31.303,64
3	28.985,04	31.303,64
4	30.322,76	32.641,36
5	30.322,76	32.641,36
6	31.660,47	33.979,07
7	31.660,47	33.979,07
8	32.998,19	35.316,79
9	32.998,19	35.316,79
10	34.335,90	36.654,50
11	34.335,90	36.654,50
12	35.673,62	37.992,22
13	35.673,62	37.992,22
14	37.011,33	39.329,93
15	37.011,33	39.329,93
16	38.349,05	40.667,65
17	38.349,05	40.667,65
18	39.686,76	42.005,36
19	39.686,76	42.005,36
20	41.024,48	43.343,08
21	41.024,48	43.343,08
22	42.362,19	44.680,79
23	42.362,19	44.680,79
24	42.362,19	46.018,51
25	42.362,19	46.018,51
26	42.362,19	47.356,22
27	42.362,19	47.356,22
28 et suivantes	42.362,19	48.693,94

Chefs de département

Le Chef de département, en plus de sa rémunération dépendant de la catégorie dans laquelle il se trouve (cf. point suivant Personnel) se voit attribuer une prime de 159,45 €/mois non indexé, soit 338,40 €/mois à l'indice 2,1223 et un véhicule de société avec carte carburant [avec comptabilisation d'un ATN suivant la législation applicable] ou budget mobilité, suivant les conditions définies par le Conseil d'Administration après négociation avec les organisations représentatives des travailleurs.

Personnel

Progression barémique

Le passage d'un barème à l'autre, outre l'écoulement des années ci-dessus indiquées, se fait sous les trois conditions suivantes : le rapport favorable du chef de service, l'attitude générale positive du travailleur et les résultats de l'intercommunale.

<p style="text-align: center;">BAREMES Hôtesse</p> <p style="text-align: center;">Barème 423</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>5 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 304</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 325</p>	<p style="text-align: center;">BAREMES 1^{er} ECHELON</p> <p style="text-align: center;">Barème 304</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>5 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 201</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 221</p>
<p style="text-align: center;">BAREMES 2^{ème} ECHELON</p> <p style="text-align: center;">Barème 221</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 223</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 224</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Mérite éventuel</p> <p style="text-align: center;">Barème 231</p>	<p style="text-align: center;">BAREMES 3^{ème} ECHELON</p> <p style="text-align: center;">Barème 224</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 231</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 233</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Mérite éventuel</p> <p style="text-align: center;">Barème 243</p>
<p style="text-align: center;">BAREMES INGENIEURS INDUSTRIELS</p> <p style="text-align: center;">Barème 256</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>3 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 101</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 113</p>	<p style="text-align: center;">BAREMES ARCHITECTES</p> <p style="text-align: center;">Barème 256</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>3 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 101</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 113</p>
<p style="text-align: center;">BAREMES ECONOMISTES, LICENCIES ET ASSIMILES</p> <p style="text-align: center;">Barème 101</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>3 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 113</p>	<p style="text-align: center;">BAREMES INGENIEURS CIVILS</p> <p style="text-align: center;">Barème 103</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>9 ans</p> <p style="text-align: center;">Barème 116</p>

Barèmes à 100 %

Années	30/4	20/1	22/1	22/3
0	12.946,13	13.543,20	13.792,97	14.886,09
1	13.086,21	13.810,49	14.060,27	15.153,39
2	13.226,30	14.077,79	14.327,56	15.420,69
3-4	13.366,38	14.345,09	14.594,86	15.687,99
5-6	13.645,32	14.612,39	14.951,19	16.044,32
7-8	13.924,26	14.968,72	15.307,52	16.400,65
9-10	14.203,20	15.681,35	16.020,16	17.113,28
11-12	14.482,14	16.393,99	16.732,79	17.825,92
13-14	14.761,08	17.017,59	17.356,39	18.449,52
15-16	15.110,12	17.641,19	17.980,00	19.073,12
17-18	15.459,17	18.264,80	18.603,60	19.696,73
19-20	15.808,21	18.888,40	19.227,20	20.320,33
21-22	16.157,26	19.512,00	19.850,80	20.943,93
23-24	16.506,30	20.135,60	20.474,41	21.567,53
25-26	16.855,34	20.759,21	21.098,01	22.191,14
27-28	17.204,39	21.382,81	21.721,61	22.814,74
29 et +	17.553,43	22.006,41	22.345,21	23.438,34

Années	22/4	23/1	23/3	24/3
0	15.323,32	16.416,42	17.728,10	18.427,64
1	15.590,62	16.683,72	17.995,40	18.694,94
2	15.857,92	16.951,02	18.262,69	18.962,23
3-4	16.125,21	17.218,31	18.529,99	19.229,53
5-6	16.481,54	17.574,64	18.886,32	19.585,86
7-8	16.837,87	17.930,97	19.242,65	19.942,19
9-10	17.550,51	18.643,61	19.955,29	20.654,83
11-12	18.263,14	19.356,24	20.667,92	21.367,46
13-14	18.886,75	19.979,85	21.291,52	21.991,06
15-16	19.510,35	20.603,45	21.915,13	22.614,67
17-18	20.133,95	21.227,05	22.538,73	23.238,27
19-20	20.757,55	21.850,65	23.162,33	23.861,87

21-22	21.381,16	22.474,26	23.785,93	24.485,47
23-24	22.004,76	23.097,86	24.409,54	25.109,08
25-26	22.628,36	23.721,46	25.033,14	25.732,68
27-28	23.251,96	24.345,07	25.656,74	26.356,28
29-30	23.875,57	24.968,67	26.280,34	26.979,88
31 et +	23.875,57	24.968,67	26.280,34	27.603,49

Années	25/6	10/1	10/3	11/3	11/6
0	20.700,64	20.602,32	25.507,15	22.385,90	28.628,36
1	21.235,77	21.226,58	26.131,40	23.010,16	29.252,62
2	21.770,89	21.850,83	26.755,65	23.634,41	29.876,87
3-4	22.306,01	22.475,08	27.379,91	24.258,66	30.501,12
5-6	23.018,64	23.433,79	28.472,33	25.217,36	31.593,55
7-8	23.731,28	24.392,49	29.564,76	26.176,07	32.685,97
9-10	24.443,91	25.351,19	30.657,18	27.134,77	33.778,40
11-12	25.156,55	26.309,89	31.749,61	28.093,47	34.870,82
13-14	25.869,18	27.268,59	32.842,03	29.052,17	35.963,25
15-16	26.581,82	28.227,29	33.934,46	30.010,87	37.055,67
17-18	27.294,45	29.185,99	35.026,88	30.969,57	38.148,10
19-20	28.007,09	30.144,69	36.119,31	31.928,27	39.240,53
21-22	28.719,72	31.103,40	37.211,73	32.886,97	40.332,95
23-24	29.432,36	32.062,10	38.304,16	33.845,67	40.332,95
25-26	30.144,99	32.062,10	38.304,16	34.804,38	40.332,95
27-28	30.857,63	32.062,10	38.304,16	34.804,38	40.332,95
29 et +	30.857,63	32.062,10	38.304,16	34.804,38	40.332,95

Avantages extra-légaux :

1. Contrat d'assurance de groupe de type « Contributions définies »
 - a. Une police patronale alimentée par des contributions versées par IGRATEC à raison de 2,5 % de la rémunération annuelle brute (et évoluant dans le temps pour pouvoir atteindre jusque maximum 4,5 % de la rémunération annuelle brute en fin de carrière).
 - b. Une police personnelle alimentée par une quote-part personnelle dans la constitution du capital fixée à 2,5 % du traitement annuel brut à répartir en 12èmes.
 - c. Une police patronale Décès couvrant un capital à libérer en cas de décès de l'affilié avant l'âge de 65 ans. Ce capital correspond à 240 % de la RAB, au moment de l'événement (pour des conjoints mariés ou sous le régime de la cohabitation légale). Si l'assuré est isolé, le capital correspond à 120 % de la R.A.B. Ce capital est éventuellement majoré de 30 % par enfant à charge avec un maximum de 120 %.

2. Assurance de groupe - soins de santé :

Intervient en cas d'hospitalisation et couvre la partie de la facture d'hospitalisation à charge du patient pour les frais ayant fait l'objet d'une intervention de la mutuelle. La prime relative au travailleur est prise en charge par IGRETEC. Le travailleur a la possibilité d'affilier les membres de sa famille moyennant le paiement d'une prime dont le montant varie en fonction de l'âge de la personne à affilier.

3. Programmation sociale (petite prime de fin d'année spécifique aux organismes publics), fixée au prorata du nombre de mois prestés sur une partie de l'année écoulée.

4. Prime fixe de fin d'année : 8,33 % de la rémunération brute de fin d'année.

5. Participation variable aux bénéficiaires sur base :

- d'une évaluation individualisée. La somme dégagée ne peut dépasser, pour chaque membre, 1,67 % de sa rémunération brute annuelle ;
- une évaluation évolutive pour les travailleurs encore en fonction au 31 décembre de l'année concernée sur base d'une évaluation globale du groupe. Cette somme ne peut dépasser 6 % pour les travailleurs identifiés comme Gestionnaires de projet et Chefs de département et 3 % pour les autres de leur rémunération brute annuelle.

Les différents intéressements ne sont évidemment distribués que dans l'hypothèse où l'implication globale des membres de la société a dégagé des résultats permettant l'intéressement.

Les points 4 et 5 sont soumis à des conditions d'octroi notamment, l'entrée en service au plus tard le 30 avril de l'année considérée et le fait d'être sous contrat au 31 décembre de la même année.

6. Titres repas d'une valeur faciale de 8,00-€ avec une intervention de l'employeur fixée à 6,91-€ au 1^{er} janvier 2024.

7. GSM Policy : attribution d'un GSM de société avec au choix :

- un forfait d'appel équivalant à 4 heures de communications (professionnel et/ou privé) [avec comptabilisation d'un ATN forfaitaire de 12,00 €] ;
- un plan professionnel exclusif (communications professionnelles uniquement autorisées) [pas de comptabilisation d'ATN].

8. Véhicule de société avec carte carburant [avec comptabilisation d'un ATN suivant la législation applicable] ou budget mobilité pour le personnel relevant des Fiches Fonction suivantes et suivant les conditions définies par le Conseil d'Administration après négociation avec les organisations représentatives des travailleurs :

FFO 2/01	Architecte
FFO 2/06	Chargé d'études en stabilité
FFO 2/07	Chargé d'études en techniques spéciales
FFO 2/08	Chargé d'études en voiries et réseaux divers (VRD)
FFO 2/09	Chargé d'opérations en Maîtrise d'ouvrage
FFO 2/11	Coordinateur Sécurité-Santé niveau A
FFO 2/12	Coordinateur Sécurité-Santé niveau B
FFO 2/14	Développeur de Projet Construction
FFO 2/25	Gestionnaire de chantier
FFO 7/03	Ingénieur d'exploitation
FFO 8/01	Conseiller en Prévention
FFO 8/02	Responsable Management Environnemental
FFO 10/03	Chargé de Projet
FFO 10/04	Chef de Projet
FFO 10/08	Responsable Développement

Spécificités du personnel de l'Exploitation des O.A.A.

Responsables (de secteur)

Le responsable (de secteur), en plus de sa rémunération dépendant de la catégorie dans laquelle il se trouve (cf. point précédent personnel) se voit attribuer une prime de 79,72 €/mois non indexé, soit 169,19 €/mois à l'indice 2,1223.

Chefs d'équipe

Le chef d'équipe accède aux barèmes du 3^{ème} échelon, quel que soit le niveau de qualification de base (E.S.S. ou graduat).

Insalubrité

Insalubrité = tout contact direct permanent et/ou récurrent aux boues ou aux eaux usées ainsi que toute activité principale et régulière dans un environnement de travail contenant des risques électriques, chimiques, bactériologiques et nécessitant le port d'EPI spécifique.

La prime d'insalubrité est attribuée suivant la fonction exercée. L'éligibilité à la prime est subordonnée à la réunion cumulative de différentes conditions dont une analyse des risques réalisée par le SIPPT. Par les aspects organisationnels et de supervision d'équipe, les fonctions hiérarchiques ont d'office droit à l'octroi de la prime.

Montant de la prime : 185,65 € brut/mois non indexé, soit 394,00 € brut/mois à l'indice 2,1223.

Rôle de garde

Le but est d'assurer la garde générale de l'ensemble des ouvrages de pompage et d'épuration dévolus à IGRETEC.

Les interventions s'effectuent en binôme (un chef d'équipe + un second intervenant).

Le rôle de garde s'étend sur 7 jours (du vendredi 15h00 au vendredi suivant 15h00).

Garde primaire (1^{er} intervenant)

Les chefs d'équipe (du département « Gestion des Stations d'épuration et de pompage ») sont inscrits d'office au rôle de garde.

Hors fonction de chef d'équipe, d'autres techniciens peuvent assurer la mission de 1^{er} intervenant et ce, sur base du volontariat, à condition de disposer des compétences requises.

La sélection s'effectue sur base d'un entretien de motivation et sur un entretien à caractère technique (ou test écrit s'il y a plusieurs candidats).

Garde secondaire (2^{ème} intervenant)

L'accès s'effectue sur base volontaire (renouvellement des candidatures une fois par an).

Le rôle de garde est ouvert à tous les collaborateurs des départements techniques.

Le nombre de 2^{èmes} intervenants est limité à 12 personnes.

Les candidatures reçues sont classées en fonction de deux critères :

- La cotation obtenue à l'évaluation du Chef de Service, sur le formulaire d'évaluation annuelle, comptant pour 60 % du total ;
- L'absentéisme mesuré par le facteur de Bradford, comptant pour 40 % du total.

Rémunération

1. Montant de l'indemnité de garde à domicile : (adapté en fonction de l'index).
Chef d'équipe/1^{er} intervenant : 202,50 € / 7 jours, soit 429,77 € à l'indice 2,1223.
2^{ème} intervenant : 166,80 € / 7 jours, soit 354,00 € à l'indice 2,1223.

2. Rémunération des heures prestées en intervention :

Formule de calcul : Taux horaire d'intervention X rémunération barémique (y compris l'allocation foyer/résidence) X n^{bre} d'heures prestées en intervention.

Jusque 18h00 : pointage récupéré à 100 %

De 18h00 à 22h00 : 150 %

De 22h00 à 6h00 : 200 %

Week-end et jours fériés : 200 %

Les heures prestées dans ces créneaux horaires sont payées et non récupérées

ANNEXE - RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC (ART. L6421-1 DU CDLD)

Le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations individuelles et nominatives suivantes :

- 1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'Audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau Exécutif ou du Comité d'Audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau Exécutif au sein de l'intercommunale ;
- 2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
- 3° la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- 4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations, directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- 5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée Générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (non indexé)	19.997,14 €
Montant du jeton de présence brut indexé	190,83 €, indexé au 1 ^{er} mars 2025 à 194,65 €
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	9
Nombre de réunions de la CP1	3
Nombre de réunions de la CP2	5
Nombre de réunions de la CP3	2
Nombre de réunions du Bureau Exécutif	13
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	2
Nombre de réunions du Comité d'Audit	2
Nombre de réunions du Comité de Concertation/de Négociation	3
Nombre de réunions du Comité de Prévention et de Protection au Travail	6

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion – Taux de présence

		C.A.	CP1	CP2	CP3	B.EX.	C.R.	CAud.
ABARKAN	Faysal	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%	
BEGHIN ⁴	Serge	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		
BEKLEVIC	Alpaslan	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	85,71%		
BERNY	Marie-Astrid	83,33%	50,00%		0,00%		100,00%	
BULLIARD	Anthony	100,00%	100,00%	100,00%				
BUYLE	Benjamin	100,00%	100,00%	100,00%				100,00%
CHOEL	Manon	66,67%	0,00%	66,67%	0,00%			
DARDENNE	Tanguy	0,00%	0,00%	0,00%				
DEMARS	Vincent	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%
DEMIRKAN	Busra	83,33%	100,00%	100,00%	100,00%			
DENYS	Laurence	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%
DERMINE	Thomas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	85,71%		
DUCARME	Denis	77,78%	100,00%		100,00%		0,00%	0,00%
GALLUZZO	Gianni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		0,00%	
GLOGOWSKI	Nicolas	100,00%	100,00%					
GRENIER	Dominique	66,67%	100,00%	66,67%	100,00%	83,33%		
HUWART	Clara	66,67%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	
JEREBKOV	Tatiana	66,67%						
KNAEPEN	Philippe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		
LABAR	Philippe	100,00%	100,00%					100,00%
MASSIN	Eric	88,89%	100,00%	80,00%			50,00%	
MOREAU	Bénédicte	100,00%	100,00%					0,00%
RADEMAKERS	Michel	100,00%	100,00%	100,00%				
ROYEZ	Steven	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		
SOBRY ⁵	Rachel	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		
STAINIER	Benjamin	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%
THIRY	Eric	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%		
TZANETATOS	Nicolas	88,89%	66,67%	80,00%				0,00%
VANDENBOSCH	Marc	100,00%	100,00%		100,00%		100,00%	
VEREECKE	Jolan	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%		
WART	Emmanuel	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	

CA = Conseil d'Administration / CP1 = Commission Permanente du Secteur 1 / CP2 = Commission Permanente du Secteur 2 / CP3 = Commission Permanente du Secteur 3 / BEX = Bureau Exécutif / CR = Comité de Rémunération / CAud. = Comité d'Audit

⁴ Serge BEGHIN : réputé présent aux instances de mars 2025 car couvert par un certificat médical

⁵ Rachel SOBRY : réputée présente aux instances de novembre et décembre 2025 car couverte par un certificat médical

Informations relatives aux Assemblées Générales – Taux de présence des délégués

IGRETEC
ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUN 2025

Présent : 1

Absent : 0

Associé	Délégué	Présent
AISEAU-PRESLES	ITTELET P.	0
	DELVAUX Q.	0
	DEMIRKAN B.	1
	GRENIER D.	1
	DEPREZ J.-P.	0
AMAY	JEPSERS G.	0
	DE MARCO L.	0
	GRAINDORGE V.	0
	DAROT S.	0
	GAVA R.	0
ANDENNE	LEONARD F.	0
	CRUSPIN S.	0
	HAVELANGE H.	0
	GOOSSENS K.	0
	LEONARD P.	0
ANDERLUES	BOUILLON P.	0
	MATHIEU V.	0
	SOLVEL C.	0
	GONZALEZ MOYANO V.	0
	LAUTHE A.	0
ANTOING	BOCQUILLON G.	1
	OLIVIER M.	1
	CEUNINCK V.	0
	VINCENT MARTINEZ y LOPEZ S.	0
	VIVIER J.-B.	0
ASSESE	MOSSERAY J.-L.	0
	QUEVRAIN S.	0
	GRAINDORGE G.	0
	HUMBLET S.	0
	JACOBS G.	0
ATH	BEROUDIA V.	0
	LEURIDENT L.	0
	PIRAUX M.	0
	FAUCON S.	0
	CAPPELLE P.	0

AUDERGHEM	VANDAME M.	0
	NOEL J.-F	0
	WILLEMART M.	0
	MOLENBERG CLERBAUX Z.	0
	POZNANSKI E.	0
BASSENGE	WARGE D.	0
	GENDARME P.	0
	BOSELOIR T.	0
	STRAETEN L.	0
	HIANCE V.	0
BEAUMONT	LAMBERT B.	0
	NDONGO ALO'O F.	0
	COLLIN J.	0
	GODART F.	0
	SEVRIN C.	0
BELOEIL	GALAND A.	0
	DEGAND J.-V.	0
	DELPLANQUE B.	0
	AMORISON E.	0
	MATON J.-M.	0
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	SMETS F.	0
	SPATARU M.	0
	UWONKUNDA A.	0
	BEL-HOUSSEÏNE A.	0
	LALIERE P.	0
BERNISSART	MARIR K.	0
	WATTIEZ F.	0
	de DUVE C.	0
	HOSLET G.	0
	WALLEMACQ H.	0
BINCHE	ALONGI M.	1
	JEDY A.	1
	TILMANT F.	0
	LABAR Ph.	0
	URBAIN J.	0
BLEGNY	LAVALLEE S.	0
	DEDEE C.	0
	WEBER N.	0
	BERTHO C.	0
	KAYA I.	0
BOUSSU		0
		0
		0
		0
		0

BRAINE-LE-COMTE	FLAHAUX-PAPLEUX J.-J.	0
	MUAMBA-LUBUKAYI A.	0
	PREVOST F.	0
	MAUCQ A.	0
	DAMAS P.-A.	1
BRUGELETTE	LIEGEOIS I.	0
	SIRAUT C.	0
	REDOTTE M.	0
	KESSELS E.	0
	DE VISCH F.	0
BRUNEHAUT	BARISEAU N.	0
	GADENNE A.	0
	FREDERIC H.	0
	GERNEZ J.-F.	0
	HURBAIN C.	0
CELLES	DEFONTAINE S.	0
	HOUTTEQUIET S.	0
	EEMAN T.	0
	DEPLECHIN E.	0
	WILLAERT Y.	0
CERFONTAINE	BOMBLED C.	0
	CHABOTAUX A.	0
	BOURTON V.	0
	MEUNIER L.	0
	MILLE-MULLEN D.	0
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	GILLET N.	1
	JEREBKOV T.	1
	AYDIN B.	1
	DE VOS K.	1
	SCALA B.	0
CHARLEROI	ABARKAN F.	1
	DASPREMONT F.	0
	ELIAS S.	1
	GILLARD J.-N.	0
	LEMAIRE T.	0
CHATELET	ORRU S.	0
	PELLITTERI F.	1
	ABAD GONZALEZ F.	0
	FRIGO D.	1
	PALMERI R.	1
CHIEVRES	DEMAREZ C.	0
	LABIE R.	0
	VANDENBROECK E.	0
	HARTIEL O.	0
	BIRLOUET J.	0

CHIMAY	VEREECKE J.	1
	CORDIER G.	0
	COENE H.	0
	THIRY E.	0
	JACQUES L.	0
COMINES-WARNETON	MOUTON P.	0
	KYRIAKIDIS D.	0
	BERTOUILLE C.	0
	PIETERS J.-J.	0
	VANDEBROUCKE-VANRUYMBEKE C.	0
COURCELLES	LAIDOU M.	0
	KINDERMANS N.	0
	RENAUX S.	1
	DI LORENZO N.	1
	BARAKAT N.	0
COUVIN	PEROT M.-J.	0
	DUVAL R.	0
	DELIRE V.	0
	FONTAINE E.	0
	COSSE V.	0
DOUR	AMMOUR A.	0
	VAN HOORDE S.	0
	DE RAIJMAEKER M.	0
	DELHAYE I.	0
	COOLSAET M.	0
ECAUSSINNES	ROMPATO P.	0
	DEBLANDRE-STIRMAN R.	1
	ROBERT S.	0
	BOTTEMANNE P.	1
	BAUDOUIN C.	0
ELLEZELLES	COUCKHUYT A.	0
	VEYS A.	0
	DERAMEE J.-B.	0
	ROBIN V.	0
	DESTERKE F.	0
ENGHIEN	LEBLON C.	0
	DERYCKE G.	0
	BAUDOUX J.	0
	MERCKX Q.	0
	HILLEWAERT P.	0
ENGIS	VOUE M.	0
	MENCONI C.	0
	CORVERS E.	0
	BRUGMANS D.	0
	BUCEVIC G.	0

ERQUELINNES	DELESPINETTE J.	0
	LIBOTTE J.-P.	0
	RAZEE F.	1
	DENAMUR F.	0
	LAURENT P.	0
ESTINNES	SCHOLLAERT M.	0
	BAYEUL O.	0
	VERHAEGHE F.	0
	CHRISTIAENS J.	0
	MUSINU F.	0
ESTAIMPUIS	DI LORENZO F.	0
	DUBUS C.	0
	LUTUN F.	0
	VERSCHUREN E.	0
	DEMARQUE E.	0
FARCIENNES	DENYS L.	0
	MONT C.	1
	LEGRAIN A.	1
	NIZAM O.	0
	TABI N.	0
FLEMALLE	LEONARD L.	0
	TITA J.	0
	THONON A.	0
	LEDENT K.	0
	DEMEULENAERE L.	0
FLERON	EVANGELISTA-GRAF G.	0
	MULLENS R.	0
	SGARITO R.	0
	LECLERCQ M.	0
	CAPPA M.	0
FLEURUS	CODUTI N.	1
	BRICHARD S.	1
	PUCCINI B.	1
	FIEVET P.	1
	SACRE A.	0
FLOBECQ	DECLEVE R.	0
	VAN DEN NOORTGATE J.	0
	DE WOLF C.	0
	ENGLEBIN T.	0
	FERGLOUTE M.	0
FLORENNES	LASSEAUX C.	0
	DELOBBE M.	0
	BURLET M.-A.	0
	HINS H.	0
	DEMARCHE F.	0

FONTAINE-L-EVEQUE	GAMBONE P.	0
	MINNEBOO M.	0
	CHADLI B.	0
	OSSELAER B.	0
	LHOIR P.	0
FOSSES-LA-VILLE	BILDERLING G.	0
	JANSSENS B.	0
	MOUYARD G.	0
	JACQUET T.	0
	VOTION L.	0
FRAMERIES	DESPRETZ F.	0
	LIVOLSI V.	0
	DE VOS A.	0
	GROUSELLE D.	0
	GOFFIN G.	1
FRASNES-LEZ-ANVAING	FOUCART J.	0
	LOSFELD-CARRETTE H.	0
	KLEYNNAERT M.	0
	RICHIR D.	0
	BOURDEAUD'HUY P.	0
FROIDCHAPELLE	MONCOMBLE C.	1
	VERBRUGGEN E.	0
	JASPART S.	0
	DUPUIS L.	1
	MEUNIER B.	1
GEER	LOIX C.	0
	BREULS C.	0
	PIROTTE F.	0
	DOTRIMONT O.	0
	FALLAIS Y.	0
GEMBLOUX	CONOBERT S.	0
	DUMOULIN J.	0
	MOUTON V.	0
	DAVISTER F.	0
	HAUTOT V.	0
GERPINNES	LEPIDI A.	1
	DAILLY I.	0
	LAURENT-RENOTTE Ch.	1
	SCIEUR C.	0
	STRUELENS A.	1
HAM-SUR-HEURE - NALINNES		0
		0
		0
		0
		0

HASTIERE	DE RYCKE F.	0
	VINCKE P.	0
	BULTOT S.	0
	CARTIAUX E.	0
	ROMAIN J.-M.	0
HENSIES	THIEBAUT E.	0
	BERIOT C.	0
	BOUCART Y.	0
	FORIEZ G.	0
	HORGNIES C.	0
HERSTAL	SPAGNOLETTI S.	0
	BALDE M.	0
	WILLEMS T.	0
	YUKSEL M.	0
	BERARDIS T.	0
HUY	PEETERS J.	0
	DOSOGNE E.	0
	DEDECKER H.	0
	RAHHAL A.	0
	WAGNER F.	0
ITTRE	PIERSON P.	0
	FONTAINE V.	0
	DUFERMONT N.	1
	LAMBERT N.	0
	de LE HOYE C.	1
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	MARISCHAL A.	0
	COLLARD-BOVY P.	0
	HYPACIE C.	0
	CARLIER P.	0
	DEFRENE B.	0
JUPRELLE	SERVAES C.	0
	GHAYE A.	0
	MICHEL P.	0
	O THANH R.	0
	SAUVAGE P.	1
JURBISE	DESSILLY V.	0
	JACOBS F.	0
	D'HAESE-LEURIDANT M.	0
	LEURIDENT C.	0
	AUQUIERE E.	0
LA LOUVIERE	LEROY P.	0
	GAVA A.	0
	COLINET M.-F.	1
	MACHTELINCKX F.	0
	HERMANT A.	0

LE ROEULX	KULAWIK V. COUSIN M. RAVALDI B. DELHOVE E. WILLEMS S.	0 0 0 0 0
LES BONS VILLERS	VANCOMPENOLLE E. GOCHET A. ALLART J.-J. HOX T. LEMMENS A.	0 1 0 0 1
LESSINES	DUBREUCQ F. DE NEVE E. FLAMENT C. MOLLET E. REIGNIER V.	0 0 0 0 0
LEUZE-EN-HAINAUT	LEQUENNE P. ROOS S. BOULANGER J.-F. JOURET N. BRUNEEL A.	0 0 0 0 0
LIMBOURG	BOLMAIN S. DEJARDIN V. MOBERS M. SCHMITS G. HERCOT J.	0 0 0 0 0
LOBBES	ROYEZ S. FITDEVOIE C. CARLIER N. BAUDUIN L. BARDOUX P.	1 1 0 0 0
MALMEDY	DETHIER S. REMY-PAQUAY J. DENIS H. BLAISE A. BLAISE J.-M.	0 0 0 0 0
MANAGE	IALIPRETE M. CAPRON E. VEULEMANS R. TAVERNA C. SAUVENIERE U.	1 0 0 0 1
MARCHIN	ANGELICCHIO V. LOMBA E. CARLOZZI A. PIERRET R. DUMONT V.	0 0 0 0 0

MERBES-LE-CHATEAU	PREAUX Ch.	0
	LEJEUNE F.	0
	BENITO-RODRIGUEZ L.	1
	GOFFIN J.-Ph.	0
	HARDY I.	0
METTET	VANDER WEYDEN L.	0
	JACQMAIN A.	0
	KAISIN C.	0
	CHENUT-VAN RANSBEECK K.	0
	GAGLIARDI A.	0
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	BEN SALAH R.	0
	DE BLOCK D.	0
	HAOUARI A.	0
	DEKNUDT H.	0
	MILIS D.	0
MOMIGNIES	MONIN J.-M.	0
	CROWET F.	0
	HOCQUET N.	0
	RIEZ V.	0
	HANSEZ C.	0
MONS	MARTIN N.	0
	BARVAIS M.	0
	VANDENBERGHE N.	0
	DUFRANE F.	0
	GRANDJEAN P.	0
MONT-DE-L'ENCLUS	VERSCHUERE C.	0
	WEYTSMAN V.	0
	DEBRABANDERE J.	0
	DE FRENE E.	0
	VANHONACKER M.	0
MONTIGNY-LE-TILLEUL	CANET C.	1
	DUFRANE G.	1
	SZYMKOVICZ S.	1
	VAN RENTERGHEM V.	1
	DUPONT M.	1
MOUSCRON	RADIKOV J.	0
	MOULIGNEAU F.	0
	CARRETTE M.	0
	DEMETS S.	0
	BENYACOUB A.	0
MORLANWELZ	FONTIGNIE C.	0
	DENEUFBOURG J.-Ch.	0
	SCHEIRELINCK F.	0
	MATTIA G.	0
	DEPERSENAIRE E.	0

NIVELLES	VALEMBOIS A.	1
	GOURDIN C.	0
	VERTENUEIL R.	0
	PETRUCCIOLI B.	0
	BOUFFIOUX P.	0
OUPEYE	GUCKEL I.	0
	ULAS T.	0
	ERNOUX P.	0
	JEHASSE M.	0
	CHAKIR A.	0
PECQ	ANNECOUR Ph.	0
	COUGNET R.	0
	HOSTE J.-F.	0
	LAISSAOUI C.	0
	PEE E.	0
PHILIPPEVILLE	DE MARTIN J.	0
	FIASSE G.	0
	BERNARD V.	0
	BROGNIEZ L.	0
	PIRSON P.	0
PONT-A-CELLES	MARTIN Y.	1
	ZUNE V.	1
	LAUWENS V.	0
	MATHELART P.	1
	VANCOMPENOLLE L.	0
PERUWELZ	SENELLE G.	0
	DEPLUS N.	0
	DEPUYDT T.	1
	BRIS S.	0
	CAULIER S.	0
QUAREGON	HARMEGNIES O.	0
	KARAKARUK K.	0
	CARLUCCI A.	0
	D'ADAMO A.	0
	BAIL C.	0
QUEVY	LYBAERT A.	0
	PECHER B.	0
	NICODEME L.	0
	BAILLY L.	0
	JAUPART A.	0
REBECQ	DENIMAL J.-P.	1
	THIELS D.	0
	BOMBOIS C.	0
	LEGASSE D.	0
	VANKERCKHOVEN J.	1

RIXENSART	HANIN C.	0
	de CARTIER d'YVES P.	0
	VERTE G.	0
	THIRY A.	0
	MEERT J.-B.	0
RUMES	DE LANGHE G.	0
	DHAENENS S.	0
	DE WAELE D.	0
	BERTON C.	0
	GHISLAIN J.	0
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	DEJON F.	0
	FOSSOUL H.	0
	PEERENBOOMS L.	0
	HUBERTY M.	0
	LEJEUNE A.	0
SAINT-GHISLAIN	PALERMO G.	0
	DUMONT L.	0
	SANNA G.	0
	DUVEILLER F.	0
	PRZYKLENK A.	0
SAINT-GILLES	BAKHOUCHE Y.	0
	EL OUARIACHI M.	0
	HOBEIKA M.	0
	SALOMEZ L.	0
	STEVENS W.	0
SAMBREVILLE	BORDON O.	0
	CIOFFI F.	0
	HERBIET E.	0
	DUMONT F.	0
	LUPERTO J.-C.	0
SENEFFE	CHAPELAIN H.	0
	CHARLIER M.	1
	DELANNOY E.	0
	DELFOSSÉ A.-M.	0
	SADELLAH A.	0
SILLY	BELLEMANS E.	0
	PERREAUX E.	0
	DUMONT P.	0
	HENDRICKX A.	0
	VAN DEN BOSSCHE M.	0
SIVRY-RANCE	BULLIARD A.	1
	BORGNEZ L.	0
	MERCIER A.	0
	GATELIER J.-F.	0
	MICHIELS B.	0

SOIGNIES	DELHAYE J.	0
	RAUX J.	0
	HUBERT C.	0
	BRILLET B.	1
	HACHEZ M.	0
SOMBREFFE	DENIS P.-Y.	0
	GAGGIOLI L.	0
	MAUYEN P.	0
	SOTTIAU D.	0
	HALLEUX F.	0
THUIN	FOURMEAU E.	1
	DAGNELIE J.	1
	SOBRY R.	1
	MOREAU E.	0
	MALAISE J.	1
TOURNAI	GLORIEUX C.	0
	BRAECKELAERE V.	0
	DELRUE V.	0
	SANDERS G.	0
	BROTCORNE B.	0
TROOZ	CAVALLARO M.	0
	BELTRAN F.	0
	LALLEMAND G.	0
	JAMAGNE M.	0
	VENDY E.	0
TUBIZE	MENUGE V.	0
	VANMEULEN S.	0
	ZOCATELLO J.-M.	0
	DELATTRE J.-M.	0
	MOUCHERON M.	0
VILLERS-LE-BOUILLET	WAUTELET F.	0
	JACOB-SCHOUMACKER L.	0
	BOUCHAT S.	0
	THIRY X.	0
	BERNARD C.	0
WISE	WOOLF J.	0
	CEYLAN B.	0
	PALOTAI S.	0
	COLAK E.	0
	WATHELET D.	0
WAIMES	DEFECHEREUX O.	0
	NOEL S.	0
	GAZON C.	0
	PIETTE T.	0
	JOST D.	0

WALCOURT	MASSET B. LOISSE D. AIESI L. DOGNIES X. BERWART J.	0 0 0 0 0
WANZE	LEROY L. FONTAINE E. WANET T. MERCIER X. VINCENT H.	0 0 0 0 0
WATERLOO	D'HOOGHE A. HERMANT P. DETRY C. CASSIERS J.-M. VANHOEGAERDEN M.	0 0 0 1 0
PROVINCE	PRESENT AG-1	1 0 0 0 0
CPAS d'AISEAU-PRESLES	NOTO C. ANCIAUX M. TAVERNINI S. CIAVARELLA N. WARREGNE J.	1 1 0 1 0
CPAS d'ANDERLUES	BOGAERT L. CALOGERO B. DOMANGE G. JONNART B. PREVOST J.	1 1 0 0 0
CPAS de BEAUMONT		0 0 0 0 0
CPAS de BINCHE	TINNIRELLO M. HAMEL M. COTTIN M.-L. LAI P. MOTTE J.	0 0 0 0 1
CPAS de BRUGELETTE		0 0 0 0 0

CPAS de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT		0 0 0 0 0
CPAS de CHARLEROI	VAN CAUWENBERGHE P. CANTILLION C. BARBET L. KARASULAR U. HUFKENS E.	0 1 0 1 0
CPAS de CHATELET	GIOVANAZZI A. LECRON B. THYRION DE BOSSCHER G. DEBOES E. GLADYSZ N.	1 1 0 1 0
CPAS de CHIMAY		0 0 0 0 0
CPAS de CHIEVRES	GOSSUIN E. LARTIGUE A. BERTOLUTTI R. MARTIN N. PAELINCKX I.	0 0 0 0 0
CPAS de COURCELLES	NEIRYNCK F. ANTINORO R. ANCIA V. PAYEN F. MARCHAL C.	1 1 0 0 1
CPAS de Dour	DECORWEE T. AMMOUR A. JOLY P. TORO J. ANSSEAU C.	1 0 0 0 0
CPAS de ECAUSSINNES		0 0 0 0 0
CPAS de ERQUELINNES	JARDIN C. DEFLEM A. NAVAUX G. MEURANT L. DESMALINES R.	0 0 0 0 0

CPAS de FRASNES-LEZ-ANVAING	D'HONT D.	0
	BAUWENS S.	0
	POLET M.	0
	FOUCART M.	0
	VANCRAEYNES V.	0
CPAS de FROIDCHAPELLE	BEAUPAIN C.	0
	MATAGNE N.	1
	STILLEMANT L.	1
	VIGNERON X.	0
	BOUCHAT O.	0
CPAS de GERPINNES		0
		0
		0
		0
		0
CPAS de LA LOUVIERE	MRAKHA M.	1
	CROCI C.	0
	VITSKENS M.	0
	IANNELLO G.	0
	DUTILLEUX V.	0
CPAS de LE ROEULX	LAURENT M.	1
	STORDEUR S.	0
	PLANQUE D.	0
	CATY J.	0
	DELBECQ D.	0
CPAS de MOLENBEEK-SAINT-JEAN	EL HAMOUTI M.	0
	ADAHCHOUR M.	0
	VANCAUWENBERGE L.	0
	THEELEN J.	0
	DUMONT M.	0
CPAS de MONS	DUFOUR A.	0
	MUSIN H.	0
	HAUSSY F.	0
	GAGO Y MANTERO O.	1
	TATON J.	0
CPAS de MOMIGNIES	NICODEME H.	0
	VANDERHEYDEN A.	0
	GERARD A.	0
	ELOY M.	0
	HUCHON J.-P.	0
CPAS de QUAREGNON	CHAMELOT J.	0
	MENOZZI D.	0
	GLINNE S.	0
	CARLUCCI A.	0
	BAIL C.	0

CPAS de SAINT-GILLES		0 0 0 0 0
CPAS de SAMBREVILLE	SISCOT P. JEANMART P. POCHET J. DUMONT F. FOURNIER S.	0 0 0 0 0
CPAS de SILLY		0 0 0 0 0
CPAS de SIVRY-RANCE	DENIS B. DE ROECK R. MICHAUX C. BAUFFE M.-P. EDART S.	0 0 0 0 0
CPAS de THUIN	ROULET N. BULTEZ A. TESAIN J.-F. CRABBE D. LIVEMONT C.	0 0 1 0 0
CPAS de TOURNAI	RENARD H. LEBRUN F. JESSON C. LEFEBVRE B. WANDERPEPEN M.	0 0 0 0 0
CPAS de FLEURUS	DECELLE E. FIEVEZ P. AKGUN D. VERSTRAELEN M. ACETO R.	1 0 1 1 1
CPAS de WALCOURT	CHANSON A. LEGRAND I. DEHU A. EVRAD A.-P. HENRARD L.	0 0 0 0 0
SWDE	MOENS R.	1
TIBI		0
CENEO		0
BRULABO		0
ORES ASSETS	FRANCOTTE O.	1
S.P.G.E.		0

SPI+		0
SCRL Ass. Intercommunale Générations Thiérache		0
Zone de Police BRUNAU	ZUNE V.	1
Régie Communale Autonome de Charleroi (RCA)		0
Régie Communale Autonome de Leuze		0
Régie Communale Autonome d'Aiseau-Presles		0
Régie Communale Autonome Douroise		0
Régie Communale Autonome d'Erquelinnes	RAZEE F.	1
Régie Communale Autonome de Farciennes		0
Régie Communale Autonome de Fleurus		0
Régie Communale Autonome de La Louvière		0
Régie Communale Autonome de Les Bons Villers		0
Régie Communale Autonome de Mons		0
Régie Communale Autonome de Saint-Ghislain Sports		0
Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut		0
Hôpitaux Iris Sud		0
IMIO		0
HUMANI		0
Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut		0
Intercommunale IRSIA		0
HYGEA		0
Agence de Développement Local (Jemeppe/s/Sambre)		0
ARRIS		0
ASBL EU Biotech Campus		0
ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure		0
ASBL Parc des sports de Charleroi		0
ASBL Résidence le Douaire		0
ASBL Technofutur Tic		0
AVIQ		0
La Ruche Chapelloise		0
Les Jardins de Wallonie		0
Sambr'Aqua		0
Sambre et Biesme		0
SARSI	MAIRY N.	1
SOFINPRO	MAIRY N.	1
Le Logement Bruxellois		0
IPFBW		0
Port Autonome de Charleroi		0
PROTONW.be		0
Société Wallonne du Crédit Social		0
Zone de Secours Hainaut-Est	ROYEZ S.	0
Zone de Secours de Hainaut-Centre	THIEBAUT E.	0
Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes		0
Zone de Police de Châtelet	GRENIER D.	1

Zone de Police des Trois Vallées		0
Zone de Police de Hermeton		0
Zone de Police Samsom		0
Zone de Police des Hauts-Pays		0
Zone de Police des Trieux	LAIDOUM G.	0
Zone de Police du Tournaisis		0

IGRETEC
ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2025

Présent : 1
Absent : 0

Associé	Délégué	Présent
AISEAU-PRESLES	ITTELET P.	1
	DELVAUX Q.	0
	DEMIRKAN B.	0
	GRENIER D.	0
	DEPREZ J.-P.	1
AMAY	JEPSERS G.	0
	DE MARCO L.	0
	GRAINDORGE V.	0
	DAROT S.	0
	GAVA R.	0
ANDENNE	LEONARD F.	0
	CRUSPIN S.	0
	HAVELANGE H.	0
	GOOSSENS K.	0
	LEONARD P.	0
ANDERLUES	BOUILLON P.	0
	MATHIEU V.	0
	SOLVEL C.	0
	GONZALEZ MOYANO V.	0
	LAUTHE A.	0
ANTOING	PRESENT AG-1	1
		0
		0
		0
		0
ASSESE	MOSSERAY J.-L.	0
	QUEVRAIN S.	0
	GRAINDORGE G.	0
	HUMBLET S.	0
	JACOBS G.	0
ATH	BEROUDIA V.	0
	LEURIDENT L.	0
	PIRAUX M.	0
	FAUCON S.	0
	CAPPELLE P.	0

AUDERGHEM	VANDAME M.	0
	NOEL J.-F.	0
	WILLEMART M.	0
	MOLENBERG CLERBAUX Z.	0
	POZNANSKI E.	0
BASSENGE	WARGE D.	0
	GENDARME P.	0
	BOSELOIR T.	0
	STRAETEN L.	0
	HIANCE V.	0
BEAUMONT	LAMBERT B.	0
	NDONGO ALO'O F.	0
	COLLIN J.	0
	GODART F.	0
	DELAUW S.	0
BELOEIL	GALAND A.	0
	DEGAND J.-V.	0
	DELPLANQUE B.	0
	AMORISON E.	1
	MATON J.-M.	0
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	SMETS F.	0
	SPATARU M.	0
	UWONKUNDA A.	0
	BEL-HOUSSEÏNE A.	0
	LALIERE P.	0
BERNISSART	MARIR K.	0
	WATTIEZ F.	0
	de DUVE C.	0
	HOSLET G.	0
	DEJAEGHERE N.	0
BINCHE	ALONGI M.	0
	JEDY A.	0
	TILMANT F.	0
	LABAR Ph.	0
	URBAIN J.	0
BLEGNY	LAVALLEE S.	0
	DEDEE C.	0
	WEBER N.	0
	BERTHO C.	0
	KAYA I.	0
BOUSSU		0
		0
		0
		0
		0

BRAINE-LE-COMTE	FLAHAUX-PAPLEUX J.-J.	0
	MUAMBA-LUBUKAYI A.	0
	PREVOST F.	0
	MAUCQ A.	0
	DAMAS P.-A.	1
BRUGELETTE	LIEGEOIS I.	0
	SIRAUT C.	0
	REDOTTE M.	0
	KESSELS E.	0
	DE VISCH F.	0
BRUNEHAUT	BARISEAU N.	0
	GADENNE A.	0
	FREDERIC H.	0
	GERNEZ J.-F.	0
	HURBAIN C.	1
CELLES	DEFONTAINE S.	0
	HOUTTEQUIET S.	0
	EEMAN T.	0
	DEPLECHIN E.	0
	WILLAERT Y.	0
CERFONTAINE	BOMBLED C.	0
	CHABOTAUX A.	0
	BOURTON V.	0
	MEUNIER L.	0
	MILLE-MULLEN D.	0
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	GILLET N.	0
	JEREBKOV T.	0
	AYDIN B.	1
	DE VOS K.	0
	SCALA B.	1
CHARLEROI	ABARKAN F.	0
	DASPREMONT F.	1
	ELIAS S.	1
	GILLARD J.-N.	0
	LEMAIRE T.	0
CHATELET	ORRU S.	1
	PELLITTERI F.	1
	ABAD GONZALEZ F.	0
	FRIGO D.	1
	PALMERI R.	0
CHIEVRES	DEMAREZ C.	0
	LABIE R.	0
	VANDENBROECK E.	0
	HARTIEL O.	0
	BIRLOUET J.	0

CHIMAY	VEREECKE J.	1
	CORDIER G.	0
	COENE H.	0
	THIRY E.	0
	LOUETTE B.	0
COMINES-WARNETON	MOUTON P.	0
	KYRIAKIDIS D.	0
	BERTOUILLE C.	0
	PIETERS J.-J.	0
	VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE C.	0
COURCELLES	LAIDOU M.	0
	KINDERMANS N.	0
	RENAUX S.	1
	DI LORENZO N.	0
	BARAKAT N.	0
COUVIN	PEROT M.-J.	0
	DUVAL R.	0
	DELIRE V.	0
	FONTAINE E.	0
	COSSE V.	0
DOUR	AMMOUR A.	0
	VAN HOORDE S.	0
	DE RAIJMAEKER M.	0
	DELHAYE I.	0
	COOLSAET M.	0
ECAUSSINNES	ROMPATO P.	1
	DEBLANDRE-STIRMAN R.	1
	ROBERT S.	1
	BOTTEMANNE P.	0
	BAUDOUIN C.	0
ELLEZELLES	COUCKHUYT A.	0
	VEYS A.	0
	DERAMEE J.-B.	0
	ROBIN V.	0
	DESTERKE F.	0
ENGHIEN	LEBLON C.	0
	DERYCKE G.	0
	BAUDOUX J.	0
	MERCKX Q.	0
	HILLEWAERT P.	0
ENGIS	VOUE M.	0
	MENCONI C.	0
	CORVERS E.	0
	BRUGMANS D.	0
	BUCEVIC G.	0

ERQUELINNES	DELESPINETTE J.	0
	LIBOTTE J.-P.	0
	RAZEE F.	1
	DENAMUR F.	0
	LAURENT P.	0
ESTINNES	SCHOLLAERT M.	1
	BAYEUL O.	0
	VERHAEGHE F.	0
	CHRISTIAENS J.	0
	MUSINU F.	0
ESTAIMPUIS	DI LORENZO F.	0
	DUBUS C.	0
	LUTUN F.	0
	VERSCHUREN E.	0
	DEMARQUE E.	0
FARCIENNES	PRESENT AG-1	1
		0
		0
		0
		0
FLEMALLE	LEONARD L.	0
	TITA J.	0
	THONON A.	0
	LEDENT K.	0
	DEMEULENAERE L.	0
FLERON	EVANGELISTA-GRAF G.	0
	MULLENS R.	0
	SGARITO R.	0
	LECLERCQ M.	0
	CAPPA M.	0
FLEURUS	CODUTI N.	0
	BRICHARD S.	1
	PUCCINI B.	0
	FIEVET P.	0
	SACRE A.	0
FLOBECQ	DECLEVE R.	0
	VAN DEN NOORTGATE J.	0
	DE WOLF C.	0
	ENGLEBIN T.	0
	FERGLOUTE M.	0
FLORENNES	LASSEAUX C.	0
	DELOBBE M.	0
	BURLET M.-A.	0
	HINS H.	0
	DEMARCHE F.	0

FONTAINE-L'EVEQUE	GAMBONE P.	0
	MINNEBOO M.	0
	CHADLI B.	0
	OSSELAER B.	0
	LHOIR P.	0
FOSSES-LA-VILLE	BILDERLING G.	0
	JANSSENS B.	0
	MOUYARD G.	0
	JACQUET T.	0
	VOTION L.	0
FRAMERIES	PRESENT AG-1	1
		0
		0
		0
		0
FRASNES-LEZ-ANVAING	FOUCART J.	0
	LOSFELD-CARRETTE H.	0
	KLEYNNAERT M.	0
	RICHIR D.	0
	BOURDEAUD'HUY P.	0
FROIDCHAPELLE	MONCOMBLE C.	1
	VERBRUGGEN E.	0
	JASPART S.	0
	DUPUIS L.	1
	MEUNIER B.	0
GEER	LOIX C.	0
	BREULS C.	0
	PIROTTE F.	0
	DOTRIMONT O.	0
	FALLAIS Y.	0
GEMBLOUX	CONOBERT S.	0
	DUMOULIN J.	0
	WIAME-PIRSON E.	1
	DAVISTER F.	0
	HAUTOT V.	1
GERPINNES	LEPIDI A.	0
	DAILY I.	0
	LAURENT-RENOTTE Ch.	1
	SCIEUR C.	0
	STRUELENS A.	1
HAM-SUR-HEURE - NALINNES		0
		0
		0
		0
		0

HASTIERE	DE RYCKE F.	0
	VINCKE P.	0
	BULTOT S.	0
	CARTIAUX E.	0
	ROMAIN J.-M.	0
HENSIES	THIEBAUT E.	0
	BERIOT C.	0
	BOUCART Y.	0
	FORIEZ G.	0
	HORGNIES C.	0
HERSTAL	SPAGNOLETTI S.	0
	BALDE M.	0
	WILLEMS T.	0
	YUKSEL M.	0
	BERARDIS T.	0
HUY	PEETERS J.	0
	DOSOGNE E.	0
	DEDECKER H.	0
	RAHHAL A.	0
	KUNSCH F.	0
ITTRE	PIERSON P.	0
	FONTAINE V.	0
	DUFERMONT N.	1
	LAMBERT N.	0
	de LE HOYE C.	0
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	MARISCHAL A.	0
	COLLARD-BOVY P.	0
	HYPACIE C.	0
	CARLIER P.	0
	DEFRENE B.	0
JUPRELLE	PRESENT AG-1	1
		0
		0
		0
		0
JURBISE	DESSILLY V.	0
	JACOBS F.	0
	D'HAESE-LEURIDANT M.	0
	LEURIDENT C.	0
	AUQUIERE E.	0
LA LOUVIERE	LEROY P.	0
	GAVA A.	0
	COLINET M.-F.	1
	MACHTELINCKX F.	0
	HERMANT A.	0

LE ROEULX	KULAWIK V. COUSIN M. RAVALDI B. DELHOVE E. WILLEMS S.	0 0 0 0 1
LES BONS VILLERS	VANCOMPENOLLE E. GOCHET A. ALLART J.-J. HOX T. LEMMENS A.	0 0 0 0 1
LESSINES	DUBREUCQ F. DE NEVE E. FLAMENT C. MOLLET E. REIGNIER V.	0 0 0 0 0
LEUZE-EN-HAINAUT	LEQUENNE P. ROOS S. BOULANGER J.-F. JOURET N. BRUNEEL A.	0 0 0 0 0
LIMBOURG	BOLMAIN S. DEJARDIN V. MOBERS M. SCHMITS G. HERCOT J.	0 0 0 0 0
LOBBES	ROYEZ S. FITDEVOIE C. CARLIER N. BAUDUIN L. BARDOUX P.	0 0 0 0 0
MALMEDY	DETHIER S. REMY-PAQUAY J. DENIS H. BLAISE A. BLAISE J.-M.	0 0 0 0 0
MANAGE	IALIPRETE M. CAPRON E. VEULEMANS R. TAVERNA C. SAUVENIERE U.	1 0 0 0 0
MARCHIN	ANGELICCHIO V. LOMBA E. CARLOZZI A. PIERRET R. DUMONT V.	0 0 0 0 0

MERBES-LE-CHATEAU	PREAUX Ch.	0
	LEJEUNE F.	0
	BENITO-RODRIGUEZ L.	1
	GOFFIN J.-Ph.	0
	HARDY I.	0
METTET	VANDER WEYDEN L.	0
	JACQMAIN A.	0
	KAISIN C	0
	CHENUT-VAN RANSBEECK K.	0
	GAGLIARDI A.	0
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	BEN SALAH R.	0
	DE BLOCK D.	0
	HAOUARI A.	0
	DEKNUDT H.	0
	MILIS D.	0
MOMIGNIES	MONIN J.-M.	0
	CROWET F.	0
	HOCQUET N.	0
	RIEZ V.	0
	HANSEZ C.	0
MONS	MARTIN N.	0
	BARVAIS M.	0
	VANDENBERGHE N.	0
	DUFRANE F.	0
	GRANDJEAN P.	0
MONT-DE-L'ENCLUS	VERSCHUERE C.	0
	WEYTSMAN V.	0
	DEBRABANDERE J.	0
	DE FRENE E.	0
	VANHONACKER M.	0
MONTIGNY-LE-TILLEUL	CANET C.	0
	DUFRANE G.	0
	SZYMKOVICZ S.	0
	VAN RENTERGHEM V.	0
	DUPONT M.	1
MOUSCRON	RADIKOV J.	0
	MOULIGNEAU F.	0
	CARRETTE M.	0
	DEMETS S.	0
	BENYACOUB A.	0
MORLANWELZ	FONTIGNIE C.	0
	DENEUFBOURG J.-Ch.	0
	SCHEIRELINCK F.	0
	MATTIA G.	0
	DEPERSENAIRE E.	0

NIVELLES	PRESENT AG-1	1 0 0 0 0
OUPEYE	GUCKEL I. ULAS T. ERNOUX P. JEHASSE M. CHAKIR A.	0 0 0 0 0
PECQ	ANNECOUR Ph. COUGNET R. HOSTE J.-F. LAISSAOUI C. PEE E.	0 0 0 0 0
PHILIPPEVILLE	DE MARTIN J. FIASSE G. BERNARD V. BROGNIEZ L. PIRSON P.	0 1 0 0 0
PONT-A-CELLES	MARTIN Y. ZUNE V. LAUWENS V. MATHELART P. VANCOMPENOLLE L.	1 0 1 1 0
PERUWELZ	PRESENT AG-1	1 0 0 0 0
QUAREGON	HARMEGNIES O. KARAKARUK K. CARLUCCI A. D'ADAMO A. BAIL C.	0 0 0 0 0
QUEVY	LYBAERT A. PECHER B. NICODEME L. BAILLY L. JAUPART A.	0 0 0 0 0
REBECQ	PRESENT AG-1	1 0 0 0 0

RIXENSART	HANIN C.	0
	de CARTIER d'YVES P.	0
	VERTE G.	0
	THIRY A.	0
	MEERT J.-B.	0
RUMES	DE LANGHE G.	0
	DHAENENS S.	0
	DE WAELE D.	0
	BERTON C.	0
	GHISLAIN J.	0
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	DEJON F.	0
	FOSSOUL H.	0
	PEERENBOOMS L.	0
	HUBERTY M.	0
	LEJEUNE A.	0
SAINT-GHISLAIN	PALERMO G.	0
	DUMONT L.	0
	SANNA G.	0
	DUVEILLER F.	0
	PRZYKLENK A.	0
SAINT-GILLES	BAKHOUCHE Y.	0
	EL OUARIACHI M.	0
	HOBEIKA M.	0
	SALOMEZ L.	0
	STEVENS W.	0
SAMBREVILLE	BORDON O.	0
	CIOFFI F.	0
	HERBIET E.	0
	DUMONT F.	0
	LUPERTO J.-C.	0
SENEFFE	CHAPELAIN H.	0
	CHARLIER M.	1
	DELANNOY E.	0
	DELFOSSÉ A.-M.	0
	SADELLAH A.	0
SILLY	BELLEMANS E.	0
	PERREAUX E.	0
	DUMONT P.	0
	HENDRICKX A.	0
	VAN DEN BOSSCHE M.	0
SIVRY-RANCE	BULLIARD A.	1
	BORGNEZ L.	0
	MERCIER A.	0
	GATELIER J.-F.	0
	MICHIELS B.	0

SOIGNIES	DELHAYE J.	0
	RAUX J.	0
	HUBERT C.	0
	BRILLET B.	0
	HACHEZ M.	1
SOMBREFFE	DENIS P.-Y.	0
	GAGGIOLI L.	0
	MAUYEN P.	0
	SOTTIAU D.	0
	HALLEUX F.	0
THUIN	FOURMEAU E.	0
	DAGNELIE J.	1
	SOBRY R.	0
	MOREAU E.	0
	MALAISE J.	1
TOURNAI	GLORIEUX C.	0
	BRAECKELAERE V.	0
	DELRUE V.	0
	SANDERS G.	0
	BROTCORNE B.	0
TROOZ	CAVALLARO M.	0
	BELTRAN F.	0
	LALLEMAND G.	0
	JAMAGNE M.	0
	VENDY E.	0
TUBIZE	MENUGE V.	0
	VANMEULEN S.	0
	ZOCATELLO J.-M.	0
	DELATTRE J.-M.	0
	MOUCHERON M.	0
VILLERS-LE-BOUILLET	WAUTELET F.	0
	JACOB-SCHOUMACKER L.	0
	BOUCHAT S.	0
	THIRY X.	0
	BERNARD C.	0
WISE	WOOLF J.	0
	CEYLAN B.	0
	PALOTAI S.	0
	COLAK E.	0
	WATHELET D.	0
WAIMES	DEFECHEREUX O.	0
	NOEL S.	0
	GAZON C.	0
	PIETTE T.	0
	JOST D.	0

WALCOURT	MASSET B.	0
	LOISSE D.	0
	AIESI L.	0
	DOGNIES X.	1
	BERWART J.	0
WANZE	LEROY L.	0
	FONTAINE E.	0
	WANET T.	0
	MERCIER X.	0
	VINCENT H.	0
WATERLOO	D'HOOGHE A.	0
	HERMANT P.	0
	DETRY C	0
	CASSIERS J.-M.	0
	VANHOEGAERDEN M.	0
PROVINCE	MASSIN E.	1
	IMANE H.	0
	COPPENS A.-P.	0
	SALMON S.	0
	PETIT V.	1
CPAS d'AISEAU-PRESLES	NOTO C.	0
	ANCIAUX M.	0
	TAVERNINI S.	0
	CIAVARELLA N.	1
	WARREGNE J.	0
CPAS d'ANDERLUES	BOGAERT L.	0
	BONGIORNO C.	0
	DOMANGE G.	0
	JONNART B.	0
	PREVOST J.	0
CPAS de BEAUMONT		0
		0
		0
		0
		0
CPAS de BERNISSART		0
		0
		0
		0
		0
CPAS de BINCHE	TINNIRELLO M.	0
	HAMEL M.	0
	COTTIN M.-L.	0
	LAI P.	0
	MOTTE J.	0

CPAS de BRUGELETTE		0 0 0 0 0
CPAS de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT		0 0 0 0 0
CPAS de CHARLEROI	VAN CAUWENBERGHE P. CANTILLION C. BARBET L. KARASULAR U. HUFKENS E.	0 1 1 1 0
CPAS de CHATELET	GIOVANAZZI A. LECRON B. THYRION DE BOSSCHER G. DEBOES E. GLADYSZ N.	1 0 1 0 0
CPAS de CHIMAY	CHOMY N. DROPSY N. JACQMIN B. VANDENAVENNE D. BEYLS J.-P.	0 0 0 0 0
CPAS de CHIEVRES	GOSSUIN E. LARTIGUE A. BERTOLUTTI R. MARTIN N. PAELINCKX I.	0 0 0 0 0
CPAS de COURCELLES	NEIRYNCK F. ANTINORO R. ANCIA V. PAYEN F. MARCHAL C.	0 0 0 0 0
CPAS de DOUR	DECORWEE T. AMMOUR A. JOLY P. TORO J. ANSSEAU C.	0 0 0 0 0
CPAS de ECAUSSINNES	MAROT P. SAUVAGE A. PAGNIEAU L. PITON L. CHAMART C.	0 0 0 0 0

CPAS de ERQUELINNES	JARDIN C. DEFLEM A. NAVAUX G. MEURANT L. DESMALINES R.	0 0 0 0 0
CPAS de FRASNES-LEZ-ANVAING	D'HONT D. BAUWENS S. POLET M. FOUCART M. VANCRAEYNEST V.	0 0 0 0 0
CPAS de FROIDCHAPELLE	BEAUPAIN C. MATAGNE N. STILLEMANT L. DUCOEUR J.-P. BOUCHAT O.	1 1 0 0 0
CPAS de GERPINNES	DI MARIA D. COLONVAL J. LALIEUX L. MONGIELLO S. WAUTELET P.	0 0 0 0 0
CPAS de LA LOUVIERE	MRAKHA M CROCI C. VITSKENS M. IANNELLO G. DUTILLEUX V.	1 1 1 1 1
CPAS de LE ROEULX	LAURENT M. STORDEUR S. PLANQUE D. CATY J. DELBECQ D.	0 0 0 0 0
CPAS de MOLENBEEK-SAINT-JEAN	EL HAMOUTI M. ADAHCHOUR M. VANCAUWENBERGE L. THEELEN J. DUMONT M.	0 0 0 0 0
CPAS de MONS	DUFOUR A. MUSIN H. HAUSSY F. GAGO Y MANTERO O. TATON J.	0 1 0 0 0
CPAS de MOMIGNIES	NICODEME H. VANDERHEYDEN A. GERARD A. ELOY M. HUCHON J.-P.	0 0 0 0 0

CPAS de QUAREGNON	CHAMELOT J. MENOZZI D. GLINNE S. CARLUCCI A. BAIL C.	0 0 0 0 0
CPAS de SAINT-GILLES		0 0 0 0 0
CPAS de SAMBREVILLE	SISCOT P. JEANMART P. POCHET J. DUMONT F. FOURNIER S.	0 0 0 0 0
CPAS de SILLY		0 0 0 0 0
CPAS de SIVRY-RANCE	DENIS B. DE ROECK R. MICHAUX C. BAUFFE M.-P. EDART S.	0 0 0 0 0
CPAS de THUIN	ROULET N. BULTEZ A. TESAIN J.-F. CRABBE D. LIVEMONT C.	0 1 1 1 0
CPAS de TOURNAI	RENARD H. LEBRUN F. JESSON C. LEFEBVRE B. WANDERPEPEN M.	0 0 0 0 0
CPAS de FLEURUS	DECELLE E. FIEVEZ P. AKGUN D. VERSTRAELEN M. ACETO R.	0 0 0 0 0
CPAS de WALCOURT	CHANSON A. LEGRAND I. DEHU A. EVRAD A.-P. HENRARD L.	0 0 0 0 0

SWDE	MOENS R.	0
TIBI		0
CENEO		0
BRULABO		0
ORES ASSETS	GOYENS V.	1
S.P.G.E.		0
SPI+		0
SCRL Ass. Intercommunale Générations Thiérache		0
Zone de Police BRUNAU		0
Régie Communale Autonome de Charleroi (RCA)	TANZILLI A.	0
Régie Communale Autonome de Leuze		0
Régie Communale Autonome d'Aiseau-Presles		0
Régie Communale Autonome Douroise		0
Régie Communale Autonome d'Erquelinnes	RAZEE F.	1
Régie Communale Autonome de Farciennes		0
Régie Communale Autonome de Fleurus		0
Régie Communale Autonome de La Louvière		0
Régie Communale Autonome de Les Bons Villers		0
Régie Communale Autonome de Mons		0
Régie Communale Autonome de Philippeville (Centre sportif local)		0
Régie Communale Autonome de Saint-Ghislain Sports		0
Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut		0
Hôpitaux Iris Sud		0
IMIO		0
HUMANI		0
Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut		0
Intercommunale IRSIA		0
HYGEA	DE MOORTELE J.	0
Agence de Développement Local (Jemeppe/s/Sambre)		0
ARRIS		0
ASBL EU Biotech Campus		0
ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure		0
ASBL Parc des sports de Charleroi		0
ASBL Résidence le Douaire		0
ASBL Technofutur Tic		0
AVIQ		0
La Ruche Chapelloise		0
Les Jardins de Wallonie	LOUAGIE D.	1
Sambr'Aqua		0
Sambre et Biesme	SCANDELLA B.	0
SARSI	MAIRY N.	1
SOFINPRO	MAIRY N.	1
Le Logement Bruxellois		0

IPFBW		0
Port Autonome de Charleroi		0
PROTONW.be		0
Société Wallonne du Crédit Social		0
Zone de Secours Hainaut-Est	D'HAEYER L.	0
Zone de Secours Hainaut-Centre	THIEBAUT E.	0
Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes		0
Zone de Police de Châtelet		0
Zone de Police des Trois Vallées		0
Zone de Police de Hermeton		0
Zone de Police Samsom		0
Zone de Police des Hauts-Pays		0
Zone de Police des Trieux	LAIDOUM G.	0
Zone de Police du Tournaisis		0

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion

Nom	Prénom	Reg. National	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
BEGHIN	Serge	65050509984	Président jusqu'au 26/06/2025	21.081,32 €	Rémunération	Art. L5311-1 § 3 du CDLD	Néant
ROYEZ	Steven	89112311178	Président à partir du 26/06/2025	21.219,97 €	Rémunération	Art. L5311-1 § 3 du CDLD	Néant
KNAEPEN	Philippe	67030315717	Vice-Président jusqu'au 26/06/2025	15.811,00 €	Rémunération	Art. L5311-1 § 3 du CDLD	Néant
SOBRY	Rachel	93050920657	Vice-Présidente à partir du 26/06/2025	15.914,97 €	Rémunération	Art. L5311-1 § 3 du CDLD	Néant
BEKLEVIC	Alpaslan	79122310773	Membre du Bureau Exécutif à partir du 26/06/2025	1.557,20 €	Jetons		Néant
DENYS	Laurence	71101521622	Membre du Bureau Exécutif de 01/2025 à 06/2025	2.133,51 €	Jetons		Néant
DERMINE	Thomas	86050109369	Membre du Bureau Exécutif à partir du 26/06/2025	1.557,20 €	Jetons		Néant
GRENIER	Dominique	73070722566	Membre du Bureau Exécutif de 01/2025 à 06/2025	965,61 €	Jetons		Néant
THIRY	Eric	69032710174	Membre du Bureau Exécutif jusqu'au 26/06/2025	2.328,16 €	Jetons		Néant
VERECKE	Jolan	90051536741	Membre du Bureau Exécutif à partir du 26/06/2025	1.751,85 €	Jetons		Néant
ABARKAN	Faysal	88102710929	Administrateur	580,13 €	Jetons		Néant
BERNY	Marie-Astrid	58072905056	Administrateur	778,60 €	Jetons		Néant
BULLIARD	Anthony	94062924132	Administrateur	1.553,38 €	Jetons		Néant
BUYLE	Benjamin	87042522705	Administrateur	1.167,90 €	Jetons		Néant

CHOEL	Manon	91081538664	Administrateur	385,48 €	Jetons	Néant
DARDENNE	Tanguy	80052239182	Administrateur	0 €	Jetons	Néant
DEMARS	Vincent	86030309392	Administrateur	1.942,68 €	Jetons	Néant
DEMIRKAN	Busra	90061228823	Administrateur	778,60 €	Jetons	Néant
DUCARME	Denis	73102334385	Administrateur	1.164,08 €	Jetons	
GALLUZZO	Gianni	76091403738	Administrateur	973,25 €	Jetons	Néant
GLOGOWSKI	Nicolas	90082913568	Administrateur	580,13 €	Jetons	Néant
HUWART	Clara	00120130470	Administrateur	778,60 €	Jetons	Néant
JEREBKOV	Tatiana	83100329471	Administrateur	194,65 €	Jetons	Néant
LABAR	Philippe	57071702532	Administrateur	774,78 €	Jetons	Néant
MASSIN	Eric	63060908144	Administrateur	1.358,73 €	Jetons	Néant
MOREAU	Bénédicté	70091410241	Administrateur	1.553,38 €	Jetons	Néant
RADEMAKERS	Michel	60090606511	Administrateur	1.358,73 €	Jetons	Néant
STAINIER	Benjamin	88102134372	Administrateur	1.942,68 €	Jetons	Néant
TZANETATOS	Nicolas	81062819331	Administrateur	1.358,73 €	Jetons	Néant
VANDENBOSCH	Marc	64031608326	Administrateur	580,13 €	Jetons	Néant
WART	Emmanuel	57031313712	Administrateur	580,13 €	Jetons	Néant

Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général	28	251.817,79 €	228.558,81 €	Rémunération barémique	Wallonie développement : non rémunéré
			18.983,52 €	Assurance de groupe patronale vie	Aquawal : non rémunéré
			2.511,24 €	Assurance de groupe patronale décès	Soresic : non rémunéré
			1.464,92 €	Titres repas part patronale (6,91 €)	Sodevimmo : non rémunéré
			299,30 €	Accès au service social collectif SFP	Charleroi Entreprendre : non rémunéré
				ATN	
			2.170,74 €	ATN véhicule de société	
			144,00 €	ATN GSM	
			36,00 €	ATN I-Pad	

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Secrétaire Général	41	218.315,02 €	197.432,72 €	Rémunération barémique	Ressourcerie du Val de Sambre : non rémunéré
			15.736,44 €	Assurance de groupe patronale vie	
			3.477,48 €	Assurance de groupe patronale décès	
			1.409,64 €	Titres repas part patronale (6,91 €)	
			258,74 €	Accès au service social collectif SFP	
				ATN	
			2.938,28 €	ATN véhicule de société	
			144,00 €	ATN GSM	
			36,00 €	ATN I-Pad	

Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui

Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui

Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui

1. Assurance de groupe (complément de pension – Contrat n° 581) : Oui
2. Plan de type « Contributions définies » Personnel dirigeant - contrat 9487 : conforme à l'annexe 4 (les plans de pension complémentaire à contribution définie portant sur le paiement d'une cotisation patronale fixe exprimée en un pourcentage de la rémunération durant une période pendant laquelle le gestionnaire est effectivement occupé en cette qualité par l'organisme)

Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Voir tableaux ci-dessus.

INFORMATIONS

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

Société Coopérative
Association de communes

TVA BE 0 201 741 786 - RPM CHARLEROI

IGRETEC EST CERTIFIEE ISO 9001. LA PLUPART DES STATIONS D'EPURATION SONT
CERTIFIEES ISO 14001 ET ENREGISTREES EMAS.

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.igretec.com au format PDF.

IGRETEC
Boulevard Mayence 1
6000 Charleroi
Tél. : 071/20.28.11
Fax : 071/33.42.36
<http://www.igretec.com>

Contact

Katherine CHEVALIER
Secrétaire Général
Tél. : 071/20.28.75
E-mail : katherine.chevalier@igretec.com